

CATÉCHISME

SUR

LE MODERNISME

D'APRÈS

L'Encyclique PASCENDI DOMINICI GREGIS

DE S. S. PIE X

« Il est temps de lever le masque à ces hommes-là, et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont. »

PIE X.



PARIS
LIBRAIRIE SAINT-PAUL

6, rue Cassette. 6

PARIS
BUREAUX de l' « UNIVERS »

17, rue Cassette, 17

IMPRIMATUR

Virduni, die IV^a Novembris 1907.

† LUDOVICUS, *Epis. Vird.*

Novembre 1907.



MON BIEN CHER PÈRE,

Vous me demandez l'Imprimatur pour votre nouvel ouvrage : « **Catéchisme sur le Modernisme** ».

Je veux vous donner plus et mieux qu'une « simple permission d'imprimer », et je suis heureux de vous adresser, pour vous et votre collaborateur, mes bien sincères félicitations.

Vous avez trouvé un excellent moyen de mettre en relief, par des questions nombreuses et précises, les enseignements si magistralement exposés dans l'Encyclique « Pascendi Dominici gregis. »

La vraie et pure doctrine pourra de la sorte pénétrer plus facilement dans un certain nombre d'esprits que l'ampleur, pourtant si bien ordonnée des développements, aurait pu effrayer. Vous avez, pour ainsi dire, rompu, pour les plus petits de la grande famille catholique, le pain substantiel de la parole pontificale.

Oui, pain substantiel vraiment, en comparaison des viandes fades et creuses du « Modernisme », qui ne sauraient satisfaire une intelligence désireuse avant tout de raisons sérieuses et de logique. Car, souvent, les modernistes se contentent de conceptions hasardées, et, honteux

pour ainsi dire, de leurs propres conclusions, ils s'estiment encore catholiques quand déjà ils sont entrés dans le domaine de l'erreur.

Et puisque votre livre m'en donne l'occasion, je me fais une joie de redire avec quelle satisfaction, avec quelle reconnaissance aussi j'ai accueilli et promulgué l'Encyclique « Pascendi ». Dieu soit béni, qui a paralysé les progrès d'une hérésie « rendez-vous de toutes les autres », et confirmé dans leurs croyances fermes et lumineuses les âmes de bonne volonté.

Je souhaite prompte et abondante diffusion à votre Catéchisme qui fera, j'en suis sûr, beaucoup de bien. D'avance, votre âme tout apostolique s'en réjouit et je m'en réjouis moi-même avec vous.

Croyez, mon Révérend et bien cher Père, à mes respectueux et tout dévoués sentiments.

† LOUIS,
évêque de Verdun.



PRÉFACE

L'Encyclique *Pascendi Dominici gregis* venait de paraître, irradiant de sa triomphante lumière le monde catholique.

Elle était l'objet de toutes les conversations, dans le camp déconcerté des ennemis de l'Eglise, comme dans les rangs des amis de la vérité, émus et reconnaissants.

Sur ces entrefaites, j'étais allé visiter les hôtes nouveaux du château de Poyanne : c'est là que s'est réfugié, après les expulsions récentes, le grand Séminaire d'Aire-sur-l'Adour.

Le distingué professeur, qui depuis quinze ans enseigne le dogme à la jeunesse cléricale, était présent. Sagement progressiste, mais ennemi des nouveautés subversives, M. l'abbé Lahitton a toujours lutté avec énergie contre tout envahissement des idées modernistes.

Je le trouvais radieux.

— Quelle Encyclique ! s'écria-t-il. L'avez-vous lue ?

— Si je l'ai lue ! Mais quel prêtre, la tenant, a pu le soir fermer l'œil sans l'avoir parcourue tout entière ? Cependant, il ne suffit pas de la lire ; il faut l'étudier.

— Oui, me dit-il, car c'est tout un programme de théologie tracé d'après les nécessités de l'heure présente ; que dis-je ? toutes les sciences ecclésiastiques s'y déploient l'une à côté de l'autre ; et chacune y vient

recevoir du Pontife infallible le mot d'ordre qui doit assurer ses progrès.

— C'est vrai, répliquai-je, et nous sommes en face d'un monument splendide. Chacun devra le démonter pièce à pièce pour l'analyser dans ses détails. Mais je crains que le temps et le courage ne fassent défaut à un grand nombre.

— Savez-vous à quoi j'ai pensé ? ajouta l'aimable professeur.

— A quoi ?

— Vers la fin de l'année scolaire, j'ai fait lire à mes chers élèves votre catéchisme sur l'Encyclique de Léon XIII, *De Conditione opificum*. Les questions soulignent fort heureusement et font comprendre les réponses. Vous devriez faire le catéchisme de la nouvelle Encyclique.

— J'y avais déjà songé, mais...

— Il faut le faire. Ce sera un service rendu à tant de prêtres absorbés, qui n'auront pas le loisir d'analyser le document pontifical ; à nos séminaristes, qui auront ainsi un manuel clair et précis des erreurs modernistes et des réponses à y opposer ; aux jeunes gens de nos cercles d'études, qui doivent eux aussi se pénétrer de doctrine très pure ; à combien d'autres...

— Oui ! mais le temps... le travail apostolique m'en laisse bien peu de reste.

— Si nous nous y mettions de suite ?

— Vous voulez ?

— Allons-y.

.

Et nous avons immédiatement saisi l'Encyclique.

A mesure que nous avançons, qu'aux questions posées succédaient les réponses lumineuses, fortes, victorieuses.

soulignées de nos exclamations admiratives, nous comprenions l'utilité de cette œuvre.

Survint le professeur de philosophie ; il prit quelques feuillets.

Après les avoir lus : Ce sont, dit-il, des jets de lumière puissante que vos questions projettent dans tous les coins et recoins de l'Encyclique pontificale ; ainsi rien n'échappe à l'intelligence.

Le vénéré Vicaire général, qui dirige ce Grand Séminaire, se déclara lui-même ravi d'apercevoir des choses échappées à une première lecture.

Encouragés, nous avons achevé le travail, et nous l'offrons à quiconque désire étudier facilement et creuser profondément cet enseignement si opportun, si nécessaire à toutes les intelligences contemporaines.

Que les lecteurs veuillent bien partager ma reconnaissance pour le cher collaborateur avec lequel j'ai passé de si agréables heures, mon excellent ami, M. l'abbé Lahitton.

Pie X déclare qu'il est temps « de lever le masque à ces *hommes-là* et de *les montrer tels qu'ils sont à l'Eglise universelle*. » Le masque levé, ce catéchisme fait regarder bien en face tous les traits hideux et repoussants du Modernisme.

Arrière ! Arrière !!

J.-B. LEMIUS.



N. B. — Ce catéchisme, en ses réponses, reproduit toute l'Encyclique de S. S. Pie X, Pascendi Dominici gregis, dans toute son intégrité, dans la même ordonnance des idées, et sans qu'un mot soit changé de place. Nous avons suivi la traduction officielle publiée par l'Univers.

Les divisions et subdivisions sont celles-là mêmes qui se trouvent dans la traduction française éditée par l'Imprimerie du Vatican.

CATÉCHISME

SUR

LE MODERNISME

D'APRÈS

L'Encyclique PASCENDI DOMINICI GREGIS

DE S. S. PIE X

PRÉAMBULE

DE LA GRAVITÉ DES ERREURS MODERNISTES

D. — *Quel est le premier devoir assigné par Notre-Seigneur au Souverain Pontife ?*

R. — S. S. Pie X nous répond : « A la mission qui Nous a été confiée d'en haut, de paître le troupeau du Seigneur, Jésus-Christ a assigné, comme premier devoir, de garder avec un soin jaloux le dépôt traditionnel de la foi, à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science. »

D. — *Cette vigilance fut-elle nécessaire dans tous les âges ?*

R. — « Nul âge, sans doute, où une telle vigilance ne fût nécessaire au peuple chrétien : car, il n'a jamais manqué, suscités par l'ennemi du genre humain, *d'hommes au lan-*

gage pervers (1), diseurs de nouveautés et séducteurs (2), sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur (3). »

D. — *Ces hommes, sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur, sont-ils plus nombreux aujourd'hui et quel but se proposent-ils ?*

R. — « Il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les vitales énergies de l'Eglise, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. »

D. — *Pourquoi le Souverain Pontife ne peut-il pas se taire ?*

R. — « Nous taire, n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs, et que la bonté dont Nous avons usé jusqu'ici, dans un espoir d'amendement, ne soit taxée d'oubli de Notre charge. »

D. — *Où sont aujourd'hui les artisans d'erreurs ? Sont-ils des ennemis déclarés ?*

R. — « Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, — ajoute le saint Pontife, — c'est que, les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent, et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Eglise, ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils le sont moins ouvertement. »

D. — *Très Saint-Père, est-ce que ces ennemis cachés, qui angoissent votre cœur paternel, sont parmi les catholiques ? Les découvre-t-on parmi les prêtres ?*

R. — Oui. « Nous parlons d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Eglise, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Eglise. »

D. — *Ces laïques catholiques, ces prêtres, qui se posent en rénovateurs de l'Eglise, osent-ils attaquer l'œuvre de Jésus-Christ et la personne même de Notre-Seigneur Jésus-Christ ?*

R. — « En phalanges serrées, ils donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité. »

D. — *Mais ces hommes-là seront étonnés d'être rangés, par Votre Sainteté, comme ennemis de la sainte Eglise ?*

R. — « Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Eglise. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir. Ennemis de l'Eglise, certes ils le sont, et, à dire qu'elle n'en a pas de pires, on ne s'écarte pas du vrai. »

D. — *Pourquoi dites-vous que ce sont les pires ennemis de la sainte Eglise ?*

R. — « Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine : le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Eglise : leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. »

D. — *Pourquoi encore sont-ils les pires ennemis de la sainte Eglise ?*

R. — « Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire, à la foi et à ses fibres les plus profondes. »

D. — *Se contentent-ils de trancher la racine de la vie ?*

R. — « Cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. »

D. — *Par quels moyens poursuivent-ils leur but ? Quelle est leur tactique ?*

R. — « Tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. »

D. — *Mais, les conséquences de leur doctrine doivent effrayer et faire reculer ces catholiques et ces prêtres ?*

R. — « D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fassent reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtrément. »

D. — *Qu'est-ce qui les rend particulièrement dangereux et plus puissants pour séduire les esprits ?*

R. — « Avec cela, et chose très propre à donner le change, ils montrent une vie toute d'activité, une assiduité et une ardeur singulières à tous les genres d'études, des mœurs recommandables d'ordinaire pour leur sévérité. »

D. — *Peut-il y avoir quelque espoir de remède ?*

R. — « Ceci paraît ôter tout espoir de remède, leurs doctrines leur ont tellement perverti l'âme, qu'ils en sont devenus contempteurs de toute autorité, impatients de tout frein : prenant assiette sur une conscience faussée, ils font tout pour qu'on attribue au pur zèle de la vérité ce qui est œuvre uniquement d'opiniâtreté et d'orgueil. »

D. — *Très Saint-Père, n'avez-vous pas espéré de ramener ces égarés ?*

R. — « Certes, Nous avons espéré qu'ils se raviseraient quelque jour ; et, pour cela, Nous avons usé avec eux, d'abord de douceur, comme avec des fils, puis de sévérité, enfin et bien à contre-cœur, de réprimandes publiques. Vous n'ignorez pas la stérilité de Nos efforts : ils courbent un moment la tête, pour la relever aussitôt plus orgueilleuse. »

D. — *Puisque tout espoir de convertir ces ennemis est perdu, pourquoi donc, Très Saint-Père, élevez-vous la voix ?*

R. — « Ah ! s'il n'était question que d'eux, Nous pourrions peut-être dissimuler ; mais, c'est la religion catholique, sa

sécurité qui sont en jeu. Trêve donc au silence, qui désormais serait un crime ! »

D. — *Il est donc temps de parler ?*

R. — Oui. « Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Eglise universelle tels qu'ils sont. »

D. — *De quel nom faut-il appeler ces nouveaux ennemis de Jésus-Christ et de la sainte Eglise ?*

R. — « Des **modernistes**. — Ainsi les appelle-t-on communément et avec beaucoup de raison. »



BUT ET DIVISION



D. — *Quel est le but de l'Encyclique et quelle en est la division ?*

R. — « Comme une tactique des modernistes, tactique en vérité fort insidieuse, est de ne jamais exposer leurs doctrines méthodiquement et dans leur ensemble, mais de les fragmenter en quelque sorte et de les éparpiller çà et là, ce qui prête à les faire juger ondoyants et indécis, quand leurs idées au contraire sont parfaitement arrêtées et consistantes, il importe ici et avant tout, de présenter ces mêmes doctrines sous une seule vue, et de montrer le lien logique qui les rattache entre elles. Nous Nous réservons d'indiquer ensuite les causes des erreurs et de prescrire les remèdes propres à retrancher le mal. »

PREMIÈRE PARTIE : Les erreurs modernistes.

DEUXIÈME PARTIE : Les causes des erreurs modernistes.

TROISIÈME PARTIE : Les remèdes aux erreurs modernistes.



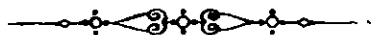
PREMIÈRE PARTIE

LES ERREURS MODERNISTES

PRÉLUDE

D. — *Pour procéder avec clarté dans l'exposition des erreurs du modernisme, combien de personnages faut-il considérer dans les modernistes ?*

R. — Pour procéder avec clarté dans une matière en vérité fort complexe, il faut noter tout d'abord que les modernistes rassemblent et mélangent, pour ainsi dire, en eux, plusieurs personnages. C'est à savoir, le philosophe, le croyant, le théologien, l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur : personnages qu'il importe de bien démêler, si l'on veut connaître à fond leur système et se rendre compte des principes comme des conséquences de leurs doctrines.



CHAPITRE PREMIER

La philosophie religieuse des modernistes.

§ I. — Agnosticisme.

D. — « Pour commencer par le philosophe, » quelle est la doctrine que les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse ?

R. — « Les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse la doctrine appelée communément *agnosticisme*. »

D. — *Résumez la doctrine de l'agnosticisme ?*

R. — « La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites ; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, non, pas même pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine. »

D. — *De cette doctrine, que concluent les modernistes ?*

R. — « Ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science ; que Dieu n'est point un personnage historique. »

D. — « Qu'advient-il, après cela, de la « théologie naturelle, des motifs de crédibilité, de la révélation extérieure ? »

R. — « Il est aisé de le comprendre. Ils les suppriment

purement et simplement et les renvoient à l'*intellectualisme*, système, disent-ils, qui fait sourire de pitié, et dès longtemps périmé. »

D. — *Se laissent-ils arrêter au moins par les condamnations de l'Eglise ?*

R. — « Rien ne les arrête, pas même les condamnations dont l'Eglise a frappé ces erreurs monstrueuses. »

D. — *Donnez sur ce point, à l'encontre du modernisme, la doctrine du Concile du Vatican ?*

R. — « Car le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si quelqu'un dit que la lumière naturelle de l'humaine « raison est incapable de faire connaître avec certitude, par « le moyen des choses créées, le seul et vrai Dieu, notre « Créateur et Maître, qu'il soit anathème (1). » Et encore : « Si quelqu'un dit qu'il ne se peut faire, ou qu'il n'est pas « expédient que l'homme soit instruit par révélation divine « du culte à rendre à Dieu, qu'il soit anathème (2). » Et enfin : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut « être rendue croyable par des signes extérieurs, et que ce « n'est donc que par l'expérience individuelle ou par l'inspi- « ration privée que les hommes sont mûs à la foi, qu'il soit « anathème (3). »

D. — *Maintenant, de l'agnosticisme qui n'est après tout qu'ignorance, comment les modernistes passent-ils à l'athéisme scientifique et historique, dont la négation fait au contraire tout le caractère ; de ce qu'ils ignorent si Dieu est intervenu dans l'histoire du genre humain, par quel artifice de raisonnement en viennent-ils à expliquer cette même histoire absolument en dehors de Dieu, qui est tenu pour n'y avoir point eu effectivement de part ?*

R. — « Le comprenne qui pourra. Une chose, pour eux, parfaitement entendue et arrêtée, c'est que la science doit être athée, pareillement l'histoire ; nulle place, dans le champ de l'une comme de l'autre, sinon pour les phénomènes : Dieu et le divin en sont bannis. »

(1) *De revel.*, can. I. — (2) *Ibid.*, can. II. — (3) *De Fide*, can. III.

D. — « *Quelles conséquences découlent de cette doctrine absurde, au regard de la personne sacrée du Sauveur, des mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse ?* »

R. — « C'est ce que nous verrons bientôt. »

§ II. — Immanence vitale.

D. — *D'après ce que vous venez de dire, « l'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes. » Quel en est donc le côté positif ?*

R. « Le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'immanence vitale. »

D. — *Comment les modernistes passent-ils donc de l'agnosticisme à l'immanentisme ?*

R. — « Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici : Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'immanence religieuse. »

D. — *Je comprends que les modernistes, partisans de l'agnosticisme, ne puissent chercher que dans l'homme et dans la vie même de l'homme l'explication de la religion.*

Et maintenant, pour expliquer cette immanence vitale, qu'assignent-ils comme premier stimulant et première manifestation de tout phénomène vital, en particulier de la religion ?

R. — « Tout phénomène vital — et, on l'a dit, telle est la religion — a, pour premier stimulant, une nécessité, un besoin ; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment. »

D. — *D'après ces principes, où est le principe de la foi et partant de la religion ?*

R. — « Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin. »

D. — *Ce besoin du divin est-il du moins, selon les modernistes, du domaine de la conscience ?*

R. — « Ce besoin, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience. »

D. — *Où gît donc, d'après eux, ce besoin du divin ?*

R. — « Dans le principe, il git au-dessous, et selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la *subconscience*, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit. »

§ III. — Origine de la religion en général.

D. — « *Nous voudrions savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion ?* »

R. — « Les modernistes répondent : La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes : l'une extérieure, du monde visible ; l'autre intérieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au delà, c'est l'*inconnais-sable*. Justement, en face de cet *inconnaisable*, de celui, disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature visible, comme de celui qui est en l'homme même, dans les profondeurs de la *subconscience*, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur *fidéisme*), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu, et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu. Telle est, pour les modernistes, la foi, et dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion. »

§ IV. — Notion de la révélation.

D. — *Quelle philosophie que celle des modernistes ! Se borne-t-elle là ?*

R. — « Là ne se borne pas leur philosophie, ou, pour mieux dire, leurs divagations. »

D. — *Que peuvent-ils donc trouver encore dans leur prétendu sentiment du divin ?*

R. — « Dans ce sentiment, ils trouvent donc la foi ; mais aussi avec la foi et dans la foi, la *révélation*. »

D. — *La révélation ? Mais comment ?*

R. — « Et pour la révélation, vous répondent les modernistes, que veut-on de plus ? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? Même, si l'on y regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi, on trouve donc la révélation et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé. »

D. — *Quelle est donc la doctrine absurde qui découle de cette philosophie, ou mieux, de ces divagations modernistes ?*

R. — « De là, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue. »

D. — *De là encore que s'ensuit-il ?*

R. — « De là, l'équivalence entre la conscience et la révélation. »

D. — *De là, enfin, quelle loi suprême et universelle veulent-ils imposer ?*

R. — « De là, enfin, la loi qui érige la *conscience religieuse* en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation et à laquelle tout doit s'assujettir. »

D. — *Tout doit s'assujettir ? même l'autorité suprême de l'Eglise ?*

R. — Oui, à cette règle universelle, tout doit s'assujettir, « jusqu'à l'autorité suprême, dans sa triple manifestation, doctrinale, cultuelle, disciplinaire. »

§ V. — Transfiguration et défiguration des phénomènes par la foi.

D. — *Que faut-il de plus pour donner une idée complète de l'origine de la foi et de la révélation, telle que l'entendent les modernistes ?*

R. — « On ne donnerait pas une idée complète de l'origine de la foi et de la révélation, telle que l'entendent les modernistes, si l'on n'attirait l'attention sur un point fort important, à raison des conséquences historico-critiques qu'ils en tirent. »

D. — *Comment l'inconnaissable de la philosophie moderniste, tel qu'il a été expliqué plus haut, s'offre-t-il à la foi ?*

R. — « Il ne faut pas croire que l'inconnaissable s'offre à la foi, isolé et nu ; il est, au contraire, relié étroitement à un phénomène qui, pour appartenir au domaine de la science et de l'histoire, ne laisse pas de le déborder par quelque endroit. »

D. — *Que sera donc ce phénomène ?*

R. — « Ce sera un fait de la nature, enveloppant quelque mystère ; ce sera encore un homme dont le caractère, les actes, les paroles paraissent déconcerter les communes lois de l'histoire. »

D. — *Par le fait de cette liaison de l'inconnaissable avec un phénomène, qu'advient-il pour la foi ?*

R. — « Voici ce qui arrive : l'inconnaissable, dans sa liaison avec un phénomène, venant à amorcer la foi, celle-ci s'étend au phénomène lui-même et le pénètre en quelque sorte de sa propre vie. »

D. — *Que suit-il de cette extension de la foi au phénomène et de cette pénétration de vie ?*

R. — « Deux conséquences en dérivent. »

D. — *Quelle est la première conséquence ?*

R. — « Il se produit, en premier lieu, une espèce de *transfiguration* du phénomène, que la foi hausse au-dessus de lui-même et de sa vraie réalité, comme pour le mieux adapter, ainsi qu'une matière, à la forme divine qu'elle veut lui donner. »

D. — *Quelle est la seconde conséquence ?*

R. — « Il s'opère, en second lieu, une espèce de *défiguration* du phénomène, s'il est permis d'employer ce mot, en ce que la foi, l'ayant soustrait aux conditions de l'espace et du temps, en vient à lui attribuer des choses qui, selon la réalité, ne lui conviennent point. »

D. — *Ce double travail de transfiguration et de défiguration, sur quel phénomène, d'après les modernistes, s'opère-t-il surtout ?*

R. — « Cela arrive surtout quand il s'agit d'un phénomène du passé, et d'autant plus aisément que ce passé est plus lointain. »

D. — *Et de cette double opération, quelles lois tirent les modernistes ?*

R. — « De cette double opération, les modernistes tirent deux lois qui, ajoutées à une troisième, déjà fournie par l'agnosticisme, forment comme les bases de leur critique historique. »

D. — *Expliquez-nous par un exemple ces trois lois ?*

R. — « Un exemple éclaircira la chose, et Jésus-Christ va nous le fournir. Dans la personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouvent autre chose qu'un homme. De son histoire, donc, au nom de la première loi, basée sur l'agnosticisme, il faut effacer tout ce qui a caractère de divin. La personne historique du Christ a été *transfigurée* par la foi : il faut donc retrancher encore de son histoire, de par la seconde loi, tout ce qui l'élève au-dessus des conditions histo-

riques. Enfin, la même personne du Christ a été *défigure* par la foi ; il faut donc, en vertu de la troisième loi, écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot, tout ce qui ne répond point à son caractère, à sa condition, à son éducation, au lieu et au temps où il vécut. »

D. — *Quelle étrange doctrine !*

R. — Oui, « étrange paraîtra, sans doute, cette façon de raisonner : telle est pourtant la critique moderniste. »

§ VI. — Origine des religions en particulier.

D. — *Le sentiment religieux serait donc, au dire des modernistes, le vrai germe et l'explication totale de tout ce qui est religion ?*

R. — Oui, au dire des modernistes, « le sentiment religieux qui jaillit ainsi, par *immanence vitale*, des profondeurs de la *subconscience*, est le germe de toute religion, comme il est la raison de tout ce qui a été ou sera jamais, en aucune religion. »

D. — *Ce sentiment religieux, comment progresse-t-il ?*

R. — « Obscur, presque informe à l'origine, ce sentiment est allé progressant sous l'influence secrète du principe qui lui donna l'être, et de niveau avec la vie humaine, dont on se rappelle qu'il est une forme. »

D. — *Toutes les religions, d'après les modernistes, viennent donc de là ?*

R. — « Ainsi naquirent toutes les religions. »

D. — *Même les religions surnaturelles ?*

R. — « Y compris les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des efflorescences de ce sentiment. »

D. — *Mais ne feront-ils pas une exception pour la religion catholique ?*

R. — « Que l'on n'attende pas une exception en faveur de la religion catholique : elle est mise entièrement sur le pied des autres. »

D. — *Quelle conscience a donc servi de berceau à la religion catholique ?*

R. — « Son berceau, disent-ils, fut la conscience de Jésus-Christ, homme de nature exquise, comme il n'en fut ni n'en sera jamais. »

D. — *Et de quel principe osent-ils prétendre qu'elle est née là, dans la conscience de Jésus-Christ ?*

R. — « Elle est née là, non d'un autre principe que de l'immanence vitale. »

D. — *Quelle audace ! Quel blasphème !*

R. — « On est saisi de stupeur en face d'une telle audace dans l'assertion, d'une telle aisance dans le blasphème. »

D. — *Mais, Très Saint-Père, il n'y a que des incrédules à tenir de pareilles doctrines.*

R. — Le Saint-Père répond avec tristesse : « Et ce ne sont point les incrédules seuls qui profèrent de telles témérités : ce sont des catholiques, ce sont des prêtres même, et nombreux, qui les publient avec ostentation. »

D. — *Mais ces catholiques, ces prêtres, que prétendent-ils ?*

R. — « Et dire qu'ils se targuent, avec de telles insanités, de rénover l'Eglise ! »

D. — *Ne semble-t-il pas que ce modernisme est la vieille erreur de Pélagé ?*

R. — « Certes, il ne s'agit plus de la vieille erreur qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre surnaturel. Que cela est dépassé ! »

D. — *Comment cela ?*

R. — « En l'homme qui est Jésus-Christ, aussi bien qu'en nous, notre sainte religion n'est autre chose qu'un fruit propre et spontané de la nature. Y a-t-il rien, en vérité, qui détruise plus radicalement l'ordre surnaturel ? »

D. — *Quelle est, en ces matières, la doctrine du Concile du Vatican ?*

R. — « C'est donc avec souverainement de raison que le

Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si quelqu'un dit
« que l'homme ne peut être élevé à une connaissance et à une
« perfection qui surpassent la nature, mais qu'il peut et qu'il
« doit, par un progrès continu, parvenir enfin de lui-même à
« la possession de tout vrai et de tout bien, qu'il soit ana-
« thème. »

§ VII. — Action de l'intelligence dans la foi.

D. — *Les modernistes, avez-vous dit, trouvent la foi dans le sentiment. L'intelligence humaine n'y a donc aucune part ?*

R. — « Nous n'avons vu jusqu'ici aucune place faite à l'intelligence. Selon les modernistes, elle a pourtant sa part dans l'acte de foi, et il importe de dire laquelle. »

D. — *Mais le sentiment, selon les modernistes, semblait suffire pour nous donner Dieu, l'objet et l'auteur de la foi ?*

R. — « Le sentiment dont il a été question — précisément parce qu'il est sentiment et non connaissance — fait bien surgir Dieu en l'homme, mais si confusément encore que Dieu, à vrai dire, ne s'y distingue pas, ou à peine, de l'homme lui-même. »

D. — *Que manque-t-il donc à ce sentiment ?*

R. — « Ce sentiment, il faut qu'une lumière le vienne irradier, y mettre Dieu en relief, dans une certaine opposition avec le sujet. »

D. — *Ce sera donc là l'office de l'intelligence dans l'acte de foi moderniste ?*

R. — Oui, « c'est l'office de l'intelligence, faculté de pensée et d'analyse, dont l'homme se sert pour traduire, d'abord en représentations intellectuelles, puis en expressions verbales, les phénomènes de vie dont il est le théâtre. De là ce mot devenu banal chez les modernistes : l'homme doit *penser sa* foi. »

D. — *Donnez-nous la comparaison dont les modernistes*

se servent pour préciser le rôle qu'ils attribuent à l'intelligence par rapport au sentiment dans l'acte de foi.

R. — « L'intelligence survient au sentiment et, se penchant en quelque sorte sur lui, y opère à la façon d'un peintre qui, sur une toile vieillie, retrouverait et ferait reparaître les lignes effacées du dessin : telle est, à peu de chose près, la comparaison fournie par l'un des maîtres des modernistes. »

D. — *Quel est le procédé dont se sert l'intelligence dans ce travail de la formation de la foi ?*

R. — « En ce travail, l'intelligence a un double procédé. »

D. — *Quel est le premier ?*

R. — « D'abord par un acte naturel et spontané, elle traduit la chose en une assertion simple et vulgaire. »

D. — *Et le second ?*

R. — « Puis, faisant appel à la réflexion et à l'étude, *travaillant sur sa pensée*, comme ils disent, elle interprète la formule primitive au moyen de formules dérivées, plus approfondies et plus distinctes. »

D. — *Comment donc ces formules, fruit du travail de l'intelligence sur sa propre pensée, deviendront-elles des dogmes ?*

R. — « Celles-ci, venant à être sanctionnées par le magistère de l'Eglise, constitueront le dogme. »

§ VIII. — Le Dogme.

D. — *Nous voici donc en face du dogme : n'est-ce pas le point capital pour les modernistes ?*

R. — « Le dogme, son origine, sa nature, tel est le point capital dans la doctrine des modernistes. »

D. — *Quelle est donc pour eux l'origine du dogme ?*

R. — « Le dogme, d'après eux, tire son origine des formules primitives et simples, essentielles, sous un certain rapport, à la foi, car la révélation, pour être vraie, demande une claire

apparition de Dieu dans la conscience. Le dogme lui-même, si on les comprend bien, est contenu proprement dans les formules secondaires. »

D. — *Et maintenant comment pourrions-nous comprendre quelle est, d'après les modernistes, la nature du dogme ?*

R. — « Pour bien entendre sa nature, il faut voir avant tout quelle sorte de rapport il y a entre les formules religieuses et le sentiment religieux. »

D. — *Comment découvrirons-nous ce rapport ?*

R. — « Cela ne sera pas malaisé à découvrir si l'on se reporte au but de ces mêmes formules, qui est de fournir au croyant le moyen de se rendre compte de sa foi. »

D. — *Qu'est-ce que ces formules constituent entre le croyant et sa foi ?*

R. — « Elles constituent entre le croyant et sa foi une sorte d'entre-deux : par rapport à la foi, elles ne sont que des signes inadéquats de son objet, vulgairement des *symboles* ; par rapport au croyant, elles ne sont que de purs *instruments*. »

D. — *Que peut-on conclure de là au point de vue de la vérité contenue dans ces formules ?*

R. — « L'on peut déduire qu'elles ne contiennent point la vérité absolue. »

D. — *Que sont ces formules considérées comme symboles, d'après les modernistes ?*

R. — « Comme symboles, elles sont des images de la vérité qui ont à s'adapter au sentiment religieux dans ses rapports avec l'homme. »

D. — *Que sont-elles comme instruments ?*

R. — « Comme instruments, elles sont des véhicules de vérité, qui ont réciproquement à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux. »

§ IX. — Variabilité du Dogme.

D. — *Ces formules dogmatiques, symboles de la foi et instruments du croyant, seront-elles au moins invariables ?*

R. — « Comme l'absolu, ajoutent les modernistes, qui est l'objet de ce sentiment, a des aspects infinis sous lesquels il peut successivement apparaître ; comme le croyant, d'autre part, peut passer successivement sous des conditions fort dissemblables, il s'ensuit que les formules dogmatiques sont soumises à ces mêmes vicissitudes, partant sujettes à mutation. »

D. — *Mais alors c'est la variation substantielle dans les dogmes ?*

R. — « Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes. Amoncellement infini de sophismes, où toute religion trouve son arrêt de mort. »

D. — *Mais cette variation substantielle du dogme est-elle non seulement possible, mais encore nécessaire ?*

R. — « Evoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. »

D. — *Quel est le principe fondamental duquel les modernistes déduisent la nécessité de la variation substantielle des dogmes ?*

R. — « Les formules religieuses, disent-ils, pour être véritablement religieuses, non de simples spéculations théologiques, doivent être vivantes, et de la vie même du sentiment religieux : ceci est une doctrine capitale dans leur système, et déduite du principe de l'immanence vitale. »

D. — *Mais puisque ces formules doivent être vivantes de la vie même du sentiment religieux, il faudra donc les construire en vue du sentiment ?*

R. — « Ne l'entendez pas en ce sens qu'il soit nécessaire de construire les formules surtout si elles sont imaginatives,

précisément, en vue du sentiment : non, leur origine, leur nombre, jusqu'à un certain point leur qualité même, importent assez peu ; ce qu'il faut, c'est que le sentiment, après les avoir convenablement modifiées, s'il y a lieu, se les assimile *vitalement*. »

D. — *Qu'est-ce que cette assimilation vitale par le sentiment ?*

R. — « Cela revient à dire que la formule primitive demande à être acceptée et sanctionnée par le cœur ; le travail subséquent, d'où s'engendrent les formules secondaires, à être fait sous la pression du cœur. »

D. — *Comment la nécessité de cette assimilation vitale entraîne-t-elle la variation substantielle des dogmes ?*

R. — « C'est en cette vue surtout, c'est-à-dire afin d'être et de rester vivantes, qu'il est nécessaire qu'elles soient et qu'elles restent assorties et au croyant et à sa foi. Le jour où cette adaptation viendrait à cesser, ce jour-là elles se videraient du même coup de leur contenu primitif : il n'y aurait d'autre parti à prendre que de les changer. »

D. — *Mais alors, quelle estime font les modernistes des formules dogmatiques ?*

R. — « Etant donné le caractère si précaire et si instable des formules dogmatiques, on comprend à merveille que les modernistes les aient en si mince estime, s'ils ne les méprisent ouvertement. »

D. — *Que les voit-on exalter sans cesse ?*

R. — « Le sentiment religieux, la vie religieuse, c'est ce qu'ils ont toujours aux lèvres, ce qu'ils exaltent sans fin. »

D. — *Quelle est l'attitude des modernistes vis-à-vis de l'Eglise, touchant les formules dogmatiques ?*

R. — « En même temps, ils réprimandent l'Eglise audacieusement, comme faisant fausse route ; comme ne sachant pas discerner de la signification matérielle des formules, leur sens religieux et moral ; comme s'attachant opiniâtrément et stérilement à des formules vaines et vides, cependant qu'elle laisse la religion aller à sa ruine. »

D. — *Quel jugement définitif devons-nous porter sur les modernistes en ce qui regarde la vérité dogmatique ?*

R. — « Aveugles et conducteurs d'aveugles » qui, enflés d'une science orgueilleuse, en sont venus à cette folie de pervertir l'éternelle notion de la vérité, en même temps que la véritable nature du sentiment religieux ; inventeurs d'un système « où on les voit, sous l'empire d'un amour aveugle et effréné de nouveauté, ne se préoccuper aucunement de trouver un point d'appui solide à la vérité, mais, méprisant les saintes et apostoliques traditions, embrasser d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, condamnées par l'Eglise, sur lesquelles, hommes très vains eux-mêmes, ils prétendent appuyer et asseoir la vérité (1). »

(1) Grég. XVI, Enc. VII, k. Jul. 1834.



CHAPITRE DEUXIÈME

Le moderniste croyant.

§ I. — Expérience religieuse.

D. — *Le moderniste philosophe étant ainsi caractérisé, passons au moderniste croyant.*

Nous voudrions savoir en quoi, chez ce même moderniste, le croyant se distingue du philosophe ?

R. — « Une chose est premièrement à noter : c'est que le philosophe admet bien la *réalité* divine comme objet de la foi ; mais cette réalité, pour lui, n'existe pas ailleurs que dans l'âme même du croyant, c'est-à-dire comme objet de son sentiment et de ses affirmations : ce qui ne sort pas, après tout, du monde des phénomènes. Si Dieu existe en soi, hors du sentiment et hors des affirmations, c'est de quoi il n'a cure : il en fait totalement abstraction. Pour le croyant, au contraire, Dieu existe en soi, indépendamment de lui, croyant, il en a la certitude, et c'est par là qu'il se distingue du philosophe. »

D. — *Et maintenant nous demandons « sur quoi, en fin de compte, cette certitude repose ? »*

R. — « Les modernistes répondent : sur l'*expérience* individuelle. »

D. — *C'est donc par là qu'ils se séparent du rationalisme ?*

R. — « Ils se séparent ainsi des rationalistes : mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. »

D. — *Comment expliquent-ils que, par l'expérience individuelle, ils arrivent à la certitude de l'existence de Dieu en soi ?*

R. — « Voici, au surplus, comme ils expliquent la chose. Si

l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvrira facilement une certaine intuition du cœur, grâce à laquelle, et sans nul intermédiaire, l'homme atteint la réalité même de Dieu. »

D. — *Ils atteignent Dieu sans aucun intermédiaire. De quelle certitude prétendent-ils donc jouir par cette intuition du cœur ?*

R. — « D'une certitude de l'existence de Dieu, qui passe très fort toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. »

D. — *S'il en est ainsi, d'où vient qu'il y ait des hommes qui nient cette existence de Dieu ?*

R. — « Beaucoup, sans doute, la méconnaissent et la nient, tels les rationalistes : mais, disent-ils, c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. »

D. — *C'est donc cette expérience individuelle qui constitue le croyant ?*

R. — Oui, « voilà, dans cette expérience, ce qui, d'après les modernistes, constitue vraiment et proprement le croyant. »

D. — *Tout cela n'est-il pas contraire à la foi catholique ?*

R. — « Combien tout cela est contraire à la foi catholique, nous l'avons déjà lu dans un décret du Concile du Vatican ; comment la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme, de même que par les autres erreurs déjà exposées, Nous le dirons plus loin. »

D. — *Ne semble-t-il pas, d'après ces principes, que les modernistes doivent conclure à la vérité de toutes les religions ?*

R. — Evidemment « la doctrine de l'expérience, jointe à l'autre du symbolisme, consacre comme vraie toute religion, sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas, dans toutes les religions, des expériences de ce genre ? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes déniaient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font, par exemple, dans la religion mahométane ? »

D. — « *Et en vertu de quel principe attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies ?* »

R. — « Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. »

D. — *De fait, n'est-ce pas là une conclusion absolument rigoureuse de leur système ?*

R. — « C'est, aussi bien, une nécessité de leur système. Car, posés leurs principes, à quel chef pourraient-ils arguer une religion de fausseté ? Ce ne pourrait être évidemment que pour la fausseté du sentiment, ou pour celle de la formule. Mais, d'après eux, le sentiment est toujours et partout le même, substantiellement identique ; quant à la formule religieuse, tout ce qu'on lui demande, c'est l'adaptation au croyant — quel que soit par ailleurs son niveau intellectuel — en même temps qu'à sa foi. »

D. — *Mais les modernistes ne revendiquent-ils pas une supériorité pour la religion catholique ?*

R. — « Tout au plus, dans cette mêlée des religions, ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catholique, c'est qu'elle est plus vraie, parce qu'elle est plus vivante ; c'est encore qu'elle est plus digne du nom de chrétienne, parce qu'elle répond mieux que toute autre aux origines du christianisme. — De telles conclusions ne sauraient surprendre : elles découlent des prémisses. »

D. — *Des catholiques, et même des prêtres, ne se conduisent-ils pas comme s'ils admettaient de telles monstruosité ?*

R. — « Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres, dont Nous aimons à penser que de telles monstruosité leur font horreur, se comportent néanmoins, dans la pratique, comme s'ils les approuvaient pleinement ; c'est que des catholiques, des prêtres décernent de telles louanges, rendent de tels hommages aux coryphées de l'erreur, qu'ils prêtent à penser que ce qu'ils veulent honorer par là, c'est moins les hommes eux-mêmes, non indignes peut-être de toute considération, que les erreurs par eux ouvertement professées et dont ils se sont faits les champions. »

§ II. — Tradition.

D. — *Est-ce que les modernistes n'étendent pas le principe de l'expérience religieuse à la tradition ?*

R. — « Un autre point où les modernistes se mettent en opposition flagrante avec la foi catholique, c'est que le principe de l'expérience religieuse, ils le transfèrent à la tradition ; et la tradition, telle que l'entend l'Eglise, s'en trouve ruinée totalement. »

D. — *Qu'est-ce donc que la tradition pour les modernistes ?* »

R. — « La communication faite à d'autres de quelque expérience originale, par l'organe de la prédication, et moyennant la formule intellectuelle. »

D. — *Quelle vertu attribuent-ils à cette formule intellectuelle par rapport à la prédication ?*

R. — « A cette dernière, en sus de la vertu représentative, comme ils l'appellent, ils attribuent encore une vertu suggestive. »

D. — *Et sur qui cette vertu suggestive s'exerce-t-elle ?*

R. — « Elle s'exerce, soit sur le croyant même, pour réveiller en lui le sentiment religieux, assoupi peut-être, ou encore pour lui faciliter de réitérer les expériences déjà faites, soit sur les non-croyants pour engendrer en eux le sentiment religieux et les amener aux expériences qu'on leur désire. »

D. — *C'est donc ainsi que l'expérience religieuse engendre la tradition ?*

R. — « C'est ainsi que l'expérience religieuse va se propageant à travers les peuples, et non seulement parmi les contemporains, par la prédication proprement dite, mais encore de génération en génération, par l'écrit ou par la transmission orale. »

D. — *A quelle épreuve les modernistes jugent-ils de la vérité d'une tradition ?*

R. — « Cette communication d'expériences a des fortunes

fort diverses : tantôt elle prend racine et s'implante ; tantôt elle languit et s'éteint. C'est à cette épreuve, d'ailleurs, que les modernistes, pour qui vie et vérité ne sont qu'un, jugent de la vérité des religions : si une religion vit, c'est qu'elle est vraie ; si elle n'était pas vraie, elle ne vivrait pas. »

D. — *Si toute religion qui vit est vraie, que faut-il conclure encore ?*

R. — « Toutes les religions existantes sont donc vraies. »

§ III. — Relation entre la foi et la science.

D. — *Pouvons-nous nous faire maintenant une idée des rapports que les modernistes établissent entre la science, y compris l'histoire, et la foi ?*

R. — « Au point où nous en sommes, nous avons plus qu'il ne faut pour nous faire une idée exacte des rapports qu'ils établissent entre la foi et la science, entendant aussi sous ce dernier mot, l'histoire. »

D. — *Quelle différence mettent-ils entre l'objet de l'une et de l'autre ?*

R. — « En premier lieu, leurs objets sont totalement étrangers entre eux, l'un en dehors de l'autre. Celui de la foi est justement ce que la science déclare lui être à elle-même *inconnaisable*. De là, un champ tout divers : la science est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir ; la foi est toute au divin, cela est au-dessus de la science. »

D. — *Il n'y aurait donc pas pour eux de conflit possible entre la science et la foi ?*

R. — « On conclut qu'entre la science et la foi, il n'y a point de conflit possible : qu'elles restent chacune chez elle, et elles ne pourront jamais se rencontrer, ni partant se contredire. »

D. — « *Et si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de la nature visible qui relèvent aussi de la foi, par exemple la vie humaine de Jésus-Christ ?* »

R. — « Ils le nieront. »

D. — *Comment pourront-ils le nier ?*

R. — « Il est bien vrai, diront-ils, que ces choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes ; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la foi, et que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la foi, sous cet aspect précis, les voilà soustraites au monde sensible et transportées, en guise de matière, dans l'ordre divin. »

D. — « *Ainsi, à la demande : si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties ; s'il est ressuscité et monté au ciel* », *que répondront-ils ?*

R. — « Non, répondra la science agnostique.

Oui, répondra la foi. »

D. — *Mais n'est-ce pas là une contradiction flagrante entre la science et la foi ?*

R. — « Pourtant, répondront-ils de nouveau, il faudra bien se garder de trouver une contradiction : la négation est du philosophe parlant à des philosophes, et qui n'envisage Jésus-Christ que selon la *réalité historique* ; l'affirmation est du croyant s'adressant à des croyants, et qui considère la vie de Jésus-Christ, comme *vécue à nouveau* par la foi et dans la foi. »

D. — *La science et la foi s'exerçant ainsi dans des champs complètement séparés, il n'y aura donc, d'après les modernistes, aucune subordination de l'une à l'autre ?*

R. — « L'on se tromperait très fort si l'on s'imaginait, après cela, qu'entre la science et la foi il n'existe de subordination d'aucune sorte. C'est fort bien et fort justement pensé de la science, mais non, certes, de la foi, assujettie qu'elle est à la science. »

D. — *La foi subordonnée à la science ! A quel titre ?*

R. — « Non pas à un titre, mais à trois. »

D. — *Quel est le premier de ces trois titres, d'après les modernistes ?*

R. — « Il faut observer, premièrement, que, dans tout fait religieux, à la réserve de la *réalité divine* et de l'*expérience*

qu'en a le croyant, tout le reste, notamment les *formules religieuses*, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait par conséquent au domaine scientifique. Que le croyant s'exile donc du monde, s'il lui plaît ; mais, tant qu'il y reste, il doit subir les lois, le contrôle, le jugement de la science. »

D. — *Quel est le deuxième titre de subordination de la foi à la science ?*

R. — « En second lieu, si l'on a dit que la foi seule a Dieu pour objet, il faut l'entendre de la réalité divine, non de l'idée : car l'idée est tributaire de la science, attendu que celle-ci, dans l'ordre logique, comme on dit, s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science, donc, à la philosophie de connaître de l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution et, s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. D'où cette maxime des modernistes que l'évolution religieuse doit se coordonner à l'évolution intellectuelle et morale, ou, pour mieux dire, et selon le mot d'un de leurs maîtres, s'y subordonner. »

D. — *Quel est le troisième titre ?*

R. — « Enfin, l'homme ne souffre point en soi de dualisme : aussi le croyant est-il stimulé par un besoin intime de synthèse à tellement harmoniser entre elles la science et la foi, que celle-ci ne contredise jamais à la conception générale que celle-là se fait de l'univers. »

D. — *Alors, d'après la doctrine moderniste, c'est le servage de la foi au regard de la science ?*

R. — Oui, « ainsi, vis-à-vis de la foi, liberté totale de la science ; au contraire, et nonobstant qu'on les ait données pour étrangères l'une à l'autre, à la science asservissement de la foi. »

D. — *Comment Pie IX et Grégoire IX ont-ils stigmatisé de telles doctrines ?*

R. — « Toutes choses qui sont en opposition formelle avec les enseignements de Notre prédécesseur, Pie IX. Il écrivait, en effet, qu'« il est de la philosophie, en tout ce qui regarde la religion, non de commander, mais d'obéir, non de pres-

« croire ce qui est à croire, mais de l'embrasser avec une sou-
 « mission que la raison éclaire, de ne point scruter les pro-
 « fondeurs des mystères de Dieu, mais de les révéler en toute
 « piété et humilité (1). » Les modernistes renversent cet ordre
 et méritent qu'on leur applique ce que Grégoire IX, un autre
 de Nos prédécesseurs, écrivait de certains théologiens de son
 temps : « Il en est parmi vous, gonflés d'esprit de vanité ainsi
 « que des outres, qui s'efforcent de déplacer, par des nou-
 « veautés profanes, les bornes qu'ont fixées les Pères ; qui
 « plient les Saintes Lettres aux doctrines de la philosophie
 « rationnelle, par pure ostentation de science, sans viser à
 « aucun profit des auditeurs..... qui, séduits par d'insolites et
 « bizarres doctrines, mettent queue en tête et à la servante
 « assujettissent la reine (2). »

§ IV. — Conséquences pratiques.

D. — *Mais la conduite des modernistes catholiques est-elle conforme à leurs principes ?*

R. — « Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui y est pleinement conséquente. A les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe, que la foi et la science sont, l'une à l'autre, étrangères. Telle page de leurs ouvrages pourrait être signée par un catholique ; tournez la page, vous croyez lire un rationaliste. »

D. — *N'ont-ils pas une double attitude en matière d'histoire ?*

R. — « Ecrivent-ils histoire : nulle mention de la divinité de Jésus-Christ ; montent-ils dans la chaire sacrée, ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent Pères et Conciles ; catéchistes, ils les citent avec honneur. »

(1) Brev. ad Ep. Wratislav. 15 jun. 1857.

(2) Ep. ad Magistros theol. Paris, non. jul. 1223.

D. — *Et en matière d'exégèse ?*

R. — « Si vous y prenez garde, il y a pour eux deux exégèses fort distinctes : l'exégèse théologique et pastorale, l'exégèse scientifique et historique. »

D. — *Et dans les autres travaux scientifiques ?*

R. — « De même, en vertu de ce principe que la science ne relève à aucun titre de la foi, s'ils dissertent de philosophie, d'histoire, de critique, ils affichent en mille manières — n'ayant pas horreur de marcher en cela sur les traces de Luther (1) — leur mépris des enseignements catholiques, des Saints Pères, des Conciles œcuméniques, du magistère ecclésiastique : réprimandés sur ce point, ils jettent les hauts cris, se plaignant amèrement qu'on viole leur liberté. »

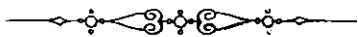
D. — *Quelle est conséquemment la conduite des modernistes catholiques en face du magistère de l'Eglise ?*

R. — « Vu que la foi est subordonnée à la science, ils reprennent l'Eglise — ouvertement et en toute rencontre — de ce qu'elle s'obstine à ne point assujettir et accommoder les dogmes aux opinions des philosophes. »

D. — *Quant à eux, que font-ils de la théologie catholique ?*

R. — « Quant à eux, après avoir fait table rase de l'antique théologie, ils s'efforcent d'en introduire une autre, complaisante, celle-ci, aux divagations de ces mêmes philosophes. »

(1) Prop. 29 condamnée par Léon X, Bulle *Exurge Domine*, 16 mai 1520 : « Il nous a été donné de pouvoir infirmer l'autorité des Conciles, de contredire librement à leurs actes, de Nous faire juges des lois qu'ils ont portées, et d'affirmer avec assurance tout ce qui nous paraît vrai, que cela soit approuvé ou réprouvé par n'importe quel Concile. »



CHAPITRE TROISIÈME

Le moderniste théologien.

§ I. — Immanence et symbolisme théologiques.

D. — « Ici se présente à nous le moderniste théologien. Quel est son système ? »

R. — « La matière est vaste et compliquée : Nous la condenserons en peu de mots. »

D. — *De quoi s'agit-il pour le théologien moderniste ?*

R. — « Ce dont il s'agit, c'est de concilier la science et la foi, tout naturellement par subordination de la foi à la science. »

D. — *Quelle est sa méthode ?*

R. — « La méthode du moderniste théologien est tout entière à prendre les principes du philosophe et à les adapter au croyant : et c'est à savoir, les principes de l'*immanence* et du *symbolisme*. »

D. — *Quel est son procédé ?*

R. — « Fort simple est le procédé. Le philosophe disait : « Le principe de la foi est immanent » ; le croyant ajoutait : « Ce principe est Dieu » ; le théologien conclut : « Dieu est donc immanent dans l'homme. Immanence théologique. »

De même le philosophe disait : « Les représentations de l'objet de la foi sont de purs symboles » ; le croyant ajoutait : « L'objet de la foi est Dieu en soi » ; le théologien conclut : « Les représentations de la réalité divine sont donc purement symboliques. Symbolisme théologique. »

D. — *Quel jugement faut-il porter sur cette immanence et ce symbolisme théologiques ?*

R. — Ce sont d'« insignes erreurs, plus pernicieuses l'une

que l'autre, ainsi qu'on va le voir clairement par les conséquences... »

D. — *Pour commencer par le symbolisme théologique, quelles conséquences en découlent ?*

R. — « Pour commencer par le symbolisme, comme les symboles sont tout ensemble et *symboles* au regard de l'objet, et *instruments* au regard du sujet, il découle de là deux conséquences. »

D. — *Dites-nous la première de ces conséquences ?*

R. — « La première, c'est que le croyant ne doit point adhérer précisément à la formule en tant que formule, mais en user purement pour atteindre à la vérité absolue, que la formule voile et dévoile, en même temps qu'elle fait effort pour exprimer, sans y parvenir jamais. »

D. — *Quelle est la seconde conséquence ?*

R. — « La seconde, c'est que le croyant doit employer ces formules dans la mesure où elles peuvent lui servir, car c'est pour seconder sa foi, non pour l'entraver, qu'elles lui sont données. »

D. — *Le croyant doit donc employer les formules à sa convenance ?*

R. — Oui, répond le moderniste, mais « sous réserve toujours du respect social qui leur est dû, pour autant que le magistère public les aura jugées aptes à traduire la conscience commune, et jusqu'à ce qu'il ait réformé ce jugement. »

D. — *Et pour ce qui est de l'immanence théologique, quelle est la vraie pensée des modernistes ?*

R. — « Pour ce qui est de l'immanence, il est assez malaisé de savoir sur ce point la vraie pensée des modernistes, tant leurs opinions y sont divergentes. »

D. — *Dites-nous les différentes opinions des modernistes et leurs conséquences ?*

R. — « Les uns l'entendent en ce sens que Dieu est plus présent à l'homme que l'homme n'est présent à lui-même : ce qui, sainement compris, est irréprochable. D'autres veulent que l'action de Dieu ne fasse qu'un avec l'action de la nature,

la cause première pénétrant la cause seconde : ce qui est en réalité la ruine de l'ordre surnaturel. D'autres enfin expliquent tellement la chose qu'ils se font soupçonner d'interprétation panthéiste : ceux-ci sont d'accord avec eux-mêmes et vraiment logiques. »

§ II. — Permanence divine.

D. — *Est-ce qu'à ce principe d'immanence, d'après les modernistes, il ne s'en rattache pas un autre ?*

R. — « A ce principe d'immanence, il s'en rattache un autre que l'on peut appeler de *permanence divine*. »

D. — *En quoi ce principe diffère-t-il du premier ?*

R. — « Il diffère du premier, à peu près comme l'expérience transmise par tradition de la simple expérience individuelle. »

D. — *Voilà qui n'est pas très clair. Ne voudriez-vous pas m'expliquer cette doctrine ?*

R. — « Un exemple éclaircira la chose, et il sera tiré de l'Eglise et des sacrements. »

D. — *Que disent-ils sur l'institution de l'Eglise et des sacrements ?*

R. — « Il ne faut pas s'imaginer, disent-ils, que les sacrements et l'Eglise aient été institués immédiatement par Jésus-Christ. »

D. — *Comment cela ? Comment l'institution immédiate des sacrements et de l'Eglise par Jésus-Christ est-elle en contradiction avec les principes modernistes ?*

R. — « Cela est en contradiction avec l'agnosticisme qui, en Jésus-Christ, ne voit autre chose qu'un homme, dont la conscience, à l'instar de toute conscience humaine, est allée se formant peu à peu ; avec la loi d'immanence qui répudie les *applications* faites du dehors, comme ils disent ; avec la loi d'évolution, qui demande du temps pour le développement des germes, ainsi qu'une série changeante de circonstances ; avec l'histoire enfin, qui constate que les choses se sont passées effectivement selon les exigences de ces lois. »

D. — *Mais alors, l'Eglise et les sacrements n'ont pas été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ ?*

R. — « Cela n'empêche point, et il faut l'affirmer, disent-ils, que l'Eglise et les sacrements aient été institués *médiatement* par Jésus-Christ. »

D. — *De quelle manière les théologiens modernistes essaient-ils de prouver cette origine divine de l'Eglise et des sacrements ?*

R. — « Voici de quelle manière. Toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or, la vie de Jésus-Christ est divine, selon la foi ; divine sera donc aussi la vie des chrétiens. Et c'est pourquoi, s'il arrive que la vie chrétienne, dans la suite des temps, donne naissance aux sacrements et à l'Eglise, on pourra affirmer en toute vérité que l'origine en vient de Jésus-Christ et qu'elle est divine. »

D. — *Les théologiens modernistes se servent-ils du même procédé pour établir la divinité des Saintes Ecritures et des dogmes ?*

R. — « C'est par le même procédé que la divinité sera octroyée aux Saintes Ecritures, qu'elle le sera aux dogmes. »

D. — *Est-ce là toute la théologie des modernistes ?*

R. — « Là se borne à peu près la théologie des modernistes : mince bagage sans doute, mais plus que suffisant, si l'on tient, avec eux, que la foi doit en passer par tous les caprices de la science. De tout ceci, Nous laisserons à chacun le soin d'en faire l'application à ce qui va suivre : elle est aisée (1). »

(1) Le Souverain Pontife semble déclarer ici qu'il est superflu de suivre le croyant et le théologien en même temps que le philosophe en ce qui regarde les rejetons de la foi, comme il l'a fait pour la foi elle-même. C'est pourquoi, après nous avoir mis sous nos yeux « le mince bagage » de la théologie moderniste, et combien il est aisé de poursuivre le parallélisme, il va se borner, sauf quelques rapides indications, à exposer la philosophie moderniste touchant les rejetons de la foi. Il nous laisse le soin d'y faire l'application des principes théologiques.

CHAPITRE QUATRIÈME

Suite de l'exposition de la philosophie religieuse. — Rejetons de la foi.

§ I. — Dogme.

D. — *Vous avez surtout parlé jusqu'ici de l'origine et de la nature de la foi.*

Est-ce que, dans le système des théologiens modernistes, la foi n'a pas comme des rejetons ?

R. — « Dans le système des modernistes, la foi a plusieurs rejetons, dont voici les principaux : l'Eglise, le dogme, le culte, les Livres Saints. »

D. — *« Voyons ce qu'ils en disent ? »*

R. — « Pour commencer par le dogme, il est si connexe avec la foi, que Nous avons déjà dû en retracer plus haut l'origine et la nature. »

D. — *D'où naît le dogme d'après la théologie moderniste ?*

R. — « Il naît du besoin qu'éprouve le croyant de travailler sur sa pensée religieuse, en vue d'éclairer de plus en plus et sa propre conscience et celle des autres. »

D. — *En quoi consiste ce travail ?*

R. — « Ce travail consiste à pénétrer et à expliquer la formule primitive. »

D. — *Ce travail est-il d'ordre rationnel et logique ?*

R. — Non, disent-ils, « il ne doit point s'entendre d'un développement d'ordre rationnel et logique, mais commandé entiè-

rement par les circonstances : ils l'appellent, d'un mot assez obscur pour qui n'est pas au fait de leur langage, *vital*. »

D. — *Que produit ce travail d'après les théologiens modernistes ?*

R. — « Il arrive ainsi qu'autour de la formule primitive, naissent peu à peu des formules secondaires : organisées par la suite en corps de doctrine, ou, pour parler avec eux, en constructions doctrinales, sanctionnées en outre par le magistère public, comme répondant à la conscience commune, elles recevront le nom de dogme. »

D. — *Les modernistes distinguent-ils le dogme des spéculations théologiques ?*

R. — « Du dogme, il faut distinguer avec soin les pures spéculations théologiques. »

D. — *A quoi servent donc ces spéculations théologiques ?*

R. — « Celles-ci, pour n'être point vivantes, à proprement parler, de la vie de la foi, ne laissent pas d'avoir leur utilité : elles servent à concilier la religion avec la science, à supprimer entre elles tout conflit ; de même à éclairer extérieurement la religion, à la défendre ; elles peuvent enfin constituer une matière en préparation pour un dogme futur. »

§ II. — Culte.

D. — *Quelle est la doctrine théologique des modernistes sur le culte et les Sacrements ?*

R. — « Du culte, il y aurait peu à dire, si ce n'était que sous ce mot sont compris les Sacrements ; et sur les Sacrements, les modernistes greffent de fort graves erreurs. »

D. — *D'où naît le culte d'après eux ?*

R. — « Le culte naît d'une double nécessité, d'un double besoin : car, on l'a remarqué, la nécessité, le besoin, telle est, dans leur système, la grande et universelle explication. »

D. — *Indiquez-nous ce double besoin dont parlent les théologiens modernistes ?*

R. — « Le premier besoin, ici, est de donner à la religion

un corps sensible ; le second, de la propager, à quoi il ne faudrait pas songer sans formes sensibles ni sans les actes sanctifiants que l'on appelle Sacrements. »

D. — *Qu'est-ce que les Sacrements pour les modernistes ?*

R. — « Les Sacrements, pour les modernistes, sont de purs signes ou symboles, bien que doués d'efficacité. »

D. — *A quoi les théologiens modernistes comparent-ils les Sacrements ?*

R. — « Ils les comparent à de certaines paroles, dont on dit vulgairement qu'elles ont fait fortune, parce qu'elles ont la vertu de faire rayonner des idées fortes et pénétrantes, qui impressionnent et remuent. Comme ces paroles sont à ces idées, de même les Sacrements au sentiment religieux. »

D. — *Rien de plus ?*

R. — « Rien de plus. Autant dire, en vérité, et plus clairement, que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi : proposition condamnée par le Concile de Trente : « Si « quelqu'un dit que les Sacrements n'ont été institués que « pour nourrir la foi, qu'il soit anathème (1). »

§ III. — Livres Saints. — Inspiration.

D. — *Que sont les Livres Saints pour les théologiens modernistes ?*

R. — « De l'origine et de la nature des Livres Saints, Nous avons déjà touché quelque chose. Ils ne constituent, non plus, que de simples rejets de la foi. »

D. — *Comment, d'après leur doctrine, faut-il définir les Livres Saints ?*

R. — Si l'on veut les définir exactement, on dira qu'ils sont le recueil des expériences faites dans une religion donnée, non point expériences à la portée de tous et vulgaires, mais extraordinaires et insignes. »

(1) Session VII, de *Sacramentis in genere*, can. 5.

D. — *Est-ce que cette définition embrasse aussi nos Livres Saints ?*

R. — « Ceci est dit de nos Livres Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que des autres. »

D. — *L'expérience roule toujours sur le présent ? Cependant les Livres Saints renferment des histoires du passé et des prophéties de l'avenir. Comment les modernistes peuvent-ils appeler ceux-ci des recueils d'expérience ?*

R. — « Une remarque qu'ils ajoutent, fort avisée à leur point de vue, c'est que si l'expérience roule toujours sur le présent, elle peut puiser néanmoins sa matière et dans le passé et dans l'avenir, attendu que le croyant vit *sous la forme du présent*, et les choses du passé qu'il fait renaître par le souvenir, et celles de l'avenir qu'il anticipe par la prévision. De là, parmi les Livres Saints, les Livres historiques et les apocalyptiques. »

D. — *Les Livres Saints ne sont-ils pas la parole de Dieu ?*

R. — « C'est Dieu qui parle dans ces Livres, par l'organe du croyant ; mais, selon la théologie moderniste, par voie d'immanence et de permanence vitale. »

D. — *Qu'en est-il d'après les modernistes de l'inspiration ?*

R. — « Demande-t-on ce qu'il en est de l'inspiration ? L'inspiration, répondent-ils, ne diffère pas, si ce n'est par l'intensité, de ce besoin qu'éprouve tout croyant de communiquer sa foi, par l'écrit ou par la parole. On trouve quelque chose de semblable dans l'inspiration poétique, et on se souvient du mot fameux : « Un Dieu est en nous ; de lui qui nous agite vient cette flamme. » C'est ainsi que Dieu, dans leur doctrine, est le principe de l'inspiration des Saints Livres. »

D. — *Disent-ils que l'inspiration est universelle ? Qu'est-elle au point de vue catholique ?*

R. — « Cette inspiration, ajoutent-ils, rien, dans ces mêmes Livres, qui lui échappe. En quoi vous les croiriez plus orthodoxes que certains autres de ce temps, qui la rétrécissent quelque peu, en lui dérobant, par exemple, ce qu'ils appellent

les citations tacites. Jonglerie de mots et apparences pures. Si l'on commence par déclarer, selon les principes de l'agnosticisme, que la Bible est un ouvrage humain, écrit par des hommes et pour des hommes : sauf à les dire théologiquement divins par immanence, le moyen de rétrécir l'inspiration ? Universelle, l'inspiration, oui, au sens moderniste : nulle, au sens catholique. »

§ IV. — Eglise, son origine, sa nature, ses droits.

D. — « *Nous voici à l'Eglise.* » *Qu'en pensent les théologiens modernistes ?*

R. — « Leurs fantaisies sur l'Eglise vont nous offrir plus ample matière. »

D. — *Quelle est, d'après eux, l'origine de l'Eglise ?*

R. — « L'Eglise est née d'un double besoin : du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque expérience originale, de communiquer sa foi ; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit, *collective*, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun. »

D. — « *Alors, qu'est-ce donc que l'Eglise ?* »

R. — « Le fruit de la *conscience collective*, autrement dit de la collection des consciences individuelles : consciences qui, en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant — pour les catholiques, de Jésus-Christ. »

D. — *D'où vient dans l'Eglise catholique, d'après les théologiens modernistes, le pouvoir disciplinaire, doctrinal et liturgique ?*

R. — « Toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui, en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Eglise catholique, le triple pouvoir, *disciplinaire, doctrinal, liturgique.* »

D. — *D'où déduisent-ils la nature et les droits de l'autorité ?*

R. — « De l'origine de cette autorité, se déduit sa nature ; comme de sa nature, ensuite, ses droits et ses devoirs. »

D. — *Que disent les théologiens modernistes de l'autorité de l'Eglise dans les temps passés ?*

R. — « Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Eglise du dehors, savoir de Dieu immédiatement : en ce temps-là, on pouvait, à bon droit, la regarder comme *autocratique*. »

D. — *Et aujourd'hui ?*

R. — « On en est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Eglise est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Eglise. »

D. — *D'après les théologiens modernistes, l'autorité de l'Eglise dépend donc de la conscience collective ?*

R. — Oui, « la conscience religieuse, tel est le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Eglise, et s'il en est ainsi, elle en dépend. »

D. — *Et si l'Eglise nie cette dépendance, que devient-elle d'après cette doctrine ?*

R. — « Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. »

D. — *Mais n'est-ce pas là vouloir établir dans l'Eglise le pouvoir démocratique ?*

R. — « Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement : dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. »

D. — *L'Eglise ne se pliant pas à cette doctrine moderniste, qu'adviendra-t-il de l'Eglise et de la religion ?*

R. — « Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine,

disent-ils. Car, il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion ; elle emporterait tout, Eglise et religion. »

D. — *D'après les idées des modernistes, quel est en définitive leur grand souci ?*

R. — « Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Eglise et la liberté des croyants. »

§ V. — Eglise et Etat.

D. — *L'Eglise n'a-t-elle pas des rapports avec les sociétés civiles ?*

R. — « L'Eglise n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens ; ses rapports ne se bornent pas au dedans ; elle en a encore avec le dehors. Car, elle n'occupe pas seule le monde : en regard, il y a d'autres sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. »

D. — « *Vis-à-vis de celles-ci, quels sont* », d'après les théologiens modernistes, « *les droits et les devoirs de l'Eglise ?* »

R. — « C'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils l'ont décrite. »

D. — *Quelles sont les règles qu'ils appliquent aux relations de l'Eglise et de l'Etat ?*

R. — « Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d'objets, ici de fins. De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même l'Eglise et l'Etat, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Eglise, temporelle pour l'Etat. »

D. — *Comment, d'après les modernistes, a-t-on attribué*

autrefois à l'Eglise le pouvoir qu'ils lui refusent aujourd'hui ?

R. — « Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel ; on a pu parler de questions *mixtes*, où l'Eglise apparaissait comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Eglise comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est l'auteur de l'ordre surnaturel. Cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier.

D. — *Ils demandent donc la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?*

R. — « Oui, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, du catholique et du citoyen. »

D. — *Pratiquement quelle doit être, d'après eux, l'attitude de tout catholique en tant que citoyen ?*

R. — « Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Eglise, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. »

D. — *L'Eglise n'a donc pas le droit de prescrire au citoyen catholique une ligne de conduite ?*

R. — « Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique. »

D. — *Et si l'Eglise veut intervenir, par conséquent, selon la doctrine moderniste, elle commet cet abus ?*

R. — Contre cet abus, s'écrient-ils, « c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. »

D. — *Est-ce que ces principes n'ont pas été condamnés déjà par l'Eglise ?*

R. — « Les principes, dont toutes ces doctrines dérivent, ont été solennellement condamnés par Pie VI, Notre prédécesseur, dans sa Constitution *Auctorem Fidei* (1). »

(1) Prop. 2. *La proposition qui établit que le pouvoir a été donné par Dieu à l'Eglise, pour être communiqué aux Pasteurs, qui sont ses ministres pour le salut des âmes, ainsi comprise que le pouvoir*

D. — *Est-ce que les modernistes se contentent de demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat ?*

R. — « Il ne suffit pas à l'école moderniste que l'Etat soit séparé de l'Eglise. De même que la foi doit se subordonner à la science, quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que dans les affaires temporelles, l'Eglise s'assujettisse à l'Etat. »

D. — *Ont-ils vraiment l'audace d'enseigner cela ?*

R. — « Cela, ils ne le disent peut-être pas encore ouvertement : ils le diront quand, sur ce point, ils seront logiques. »

D. — *Comment une semblable énormité découle-t-elle des principes modernistes ?*

R. — « Posé, en effet, que dans les choses temporelles, l'Etat est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait l'administration des sacrements, la conséquence nécessaire c'est qu'ils tombent sous la domination de l'Etat. Et que dire alors de l'autorité ecclésiastique, dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur ? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie. »

D. — *Mais alors, il semble que pour se libérer de ce joug de l'Etat, si les modernistes prévalaient, il n'y aurait plus possibilité d'avoir un culte extérieur, ni même aucune Société religieuse ?*

R. — En effet. « C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. »

de ministère et de gouvernement dérive de la Communauté des fidèles aux Pasteurs : hérétique.

Prop. 3. *De plus, celle qui établit que le Pontife Romain est chef ministériel, ainsi expliquée que le Pontife Romain reçoit, non pas du Christ, en la personne du Bienheureux Pierre, mais de l'Eglise, le pouvoir de ministère dont il est investi dans toute l'Eglise, comme successeur de Pierre, vrai Vicaire du Christ et Chef de toute l'Eglise : hérétique.*

D. — *Les modernistes n'en sont pas encore là ; mais comment préparent-ils les esprits et que disent-ils de l'autorité disciplinaire de l'Eglise ?*

R. — « Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Eglise veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles. Telles sont leurs idées sur l'autorité *disciplinaire*. »

D. — *Et quelles sont leurs doctrines au point de vue de l'autorité doctrinale ?*

R. — « Quant à l'autorité *doctrinale* et *dogmatique*, bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. »

D. — *Dites-nous comment ils imaginent le magistère ecclésiastique ?*

R. — « Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique ? Nulle société religieuse, disent-ils, n'a de véritable unité, que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent. Or, cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments : intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère ecclésiastique. »

D. — *C'est de la pure démocratie ! C'est subordonner le pouvoir doctrinal au jugement du peuple ?*

R. — De fait, disent-ils, « comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires. »

D. — *Les théologiens modernistes accusent donc d'abus le magistère de l'Eglise ?*

R. — « Interdire aux consciences individuelles de proclamer

ouvertement et hautement leurs besoins; bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité. »

D. — *Dans l'usage de l'autorité que concèdent les modernistes, l'Eglise est-elle souveraine ?*

R. — Non. « L'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer. Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur, sans explications de sa part, sans discussion, cela véritablement confine à la tyrannie. »

D. — *En somme, que faut-il pour plaire à ces théologiens modernistes ?*

R. — « En somme, ici encore, il faut trouver une voie moyenne où soient assurés tout ensemble les droits de l'autorité et ceux de la liberté. »

D. — *Et « en attendant, que fera le catholique », selon leurs conseils ?*

R. — « En attendant, que fera le catholique ? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité, mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées. »

D. — *Révoltés contre l'autorité de l'Eglise, du moins les théologiens modernistes accordent-ils à l'Eglise le droit d'un culte solennel et d'un certain éclat extérieur ?*

R. — « Généralement, voici ce qu'ils imposent à l'Eglise. Du moment que sa fin est toute spirituelle, l'autorité religieuse doit se dépouiller de tout cet appareil extérieur, de tous ces ornements pompeux, par lesquels elle se donne comme en spectacle. En quoi, ils oublient que la religion, si elle appartient à l'âme proprement, n'y est pourtant pas confinée, et que l'honneur rendu à l'autorité rejaillit sur Jésus-Christ qui l'a instituée. »

§ VI. — Evolution.

D. — *Avons-nous épuisé toute la doctrine des théologiens modernistes ?*

R. — « Pour épuiser toute cette matière de la foi et de ses rejets, il nous reste à voir comment les modernistes entendent leur développement. »

D. — *Comment arrivent-ils au point capital de leur système ?*

R. — « Ils posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où ils passent à ce que l'on peut regarder comme le point capital de leur système, savoir *l'évolution*. »

D. — *Quelles sont, dans la théologie, les matières sujettes à l'évolution, d'après les modernistes ?*

R. — « Des lois de l'évolution, dogme, Eglise, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort. »

D. — *Est-ce bien là le principe universel ?*

R. — « Que l'on reprenne sur chacune de ces choses en particulier les enseignements des modernistes, et ce principe ne pourra surprendre. »

D. — *Comment les modernistes « appliquent-ils le principe de l'évolution et mettent-ils en acte ses lois ? »*

Et « d'abord pour la foi », quelle en fut la forme primitive ?

R. — « Quant à son application, quant à la mise en acte des lois de l'évolution, voici leur doctrine, et d'abord pour la foi. Commune à tous les hommes, et obscure, disent-ils, fut la forme primitive de la foi : parce que précisément elle prit naissance dans la nature même et dans la vie de l'homme. »

D. — *Comment, d'après les modernistes, la foi progressa-t-elle ?*

R. — « Ensuite, elle progressa, et ce fut par évolution

vitale, c'est-à-dire non pas par adjonction de nouvelles formes venues du dehors et purement adventices, mais par pénétration croissante du sentiment religieux dans la conscience. »

D. — *Quel fut le double caractère de ce progrès de la foi ?*

R. — « Ce progrès fut de deux sortes : *négalif*, par élimination de tout élément étranger, tel que le sentiment familial ou national ; *positif*, par solidarité avec le perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, ce perfectionnement ayant pour effet d'élargir et d'éclairer de plus en plus la notion du divin, en même temps que d'élever et d'affiner le sentiment religieux. »

§ VII. — Causes de l'évolution : force conservatrice, force progressive.

D. — *Pour expliquer ce progrès de la foi, à quelles causes doit-on recourir ?*

R. — « Pour expliquer ce progrès de la foi, il n'y a pas à recourir à d'autres causes qu'à celles-là mêmes qui lui donnent origine, si ce n'est qu'il faut y ajouter l'action de certains hommes extraordinaires, ceux que nous appelons prophètes, et dont le plus illustre a été Jésus-Christ. »

D. — *Comment les théologiens modernistes entendent-ils que ces hommes extraordinaires concourent au progrès de la foi ?*

R. — « Ils concourent au progrès de la foi, soit parce qu'ils offrent dans leur vie et dans leurs discours, quelque chose de mystérieux dont la foi s'empare, et qu'elle finit par attribuer à la divinité ; soit parce qu'ils sont favorisés d'expériences originales, en harmonie avec les besoins des temps où ils vivent. »

D. — *A quoi les modernistes attribuent-ils surtout le progrès de la foi ?*

R. — « Le progrès du dogme est dû surtout aux obstacles que la foi doit surmonter, aux ennemis qu'elle doit vaincre,

aux contradictions qu'elle doit écarter. Ajoutez-y un effort perpétuel pour pénétrer toujours plus profondément ses propres mystères. »

D. — *Expliquez-nous tout cela par un exemple. Comment, selon les modernistes, est-on arrivé à proclamer la divinité de Jésus Christ ?*

R. — « Ainsi est-il arrivé — pour nous borner à un seul exemple — que ce quelque chose de divin que la foi reconnaissait en Jésus-Christ, elle est allée l'élevant et l'élargissant peu à peu et par degrés, jusqu'à ce que de lui finalement elle a fait un Dieu. »

D. — *Quel a été le facteur principal de l'évolution du culte ?*

R. — « Le facteur principal de l'évolution du culte est la nécessité d'adaptation aux coutumes et traditions populaires ; comme aussi le besoin de mettre à profit la valeur que certains actes tirent de l'accoutumance. »

D. — *Quel a été le facteur de l'évolution de l'Eglise ?*

R. — « Pour l'Eglise enfin, c'est le besoin de se plier aux conjonctures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des Sociétés civiles. »

D. — *C'est bien là l'évolution dans ses détails ? Dites-nous quelle en est la base essentielle dans le système des modernistes ?*

R. — « Telle est l'évolution dans le détail. — Ce que Nous voulons y faire noter d'une façon toute spéciale, c'est la théorie des *nécessités* ou *besoins* : elle a d'ailleurs été jusqu'ici la base de tout ; et c'est là-dessus que portera cette fameuse méthode qu'ils appellent historique. »

D. — *Avons-nous avec cette théorie des besoins toute la doctrine moderniste sur l'évolution ?*

R. — « Nous n'en avons pas fini avec l'évolution. L'évolution est due, sans doute, à ces stimulants, les besoins ; mais sous leur seule action, entraînée hors de la ligne traditionnelle, en rupture avec le germe initial, elle conduirait à la ruine plutôt qu'au progrès. »

D. — *Que faut-il donc ajouter pour rendre complètement la pensée des modernistes ?*

R. — « Disons donc, pour rendre pleinement la pensée des modernistes, que l'évolution résulte du conflit de deux forces, dont l'une pousse au progrès, tandis que l'autre tend à la conservation. »

D. — *Quelle est, dans l'Eglise, la force conservatrice ?*

R. — « La force conservatrice, dans l'Eglise, c'est la tradition, et la tradition y est représentée par l'autorité religieuse. »

D. — *Comment l'autorité religieuse représente-t-elle la force conservatrice ?*

R. — Elle la représente « et en droit et en fait : en droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas ou que très peu, les stimulants du progrès. »

D. — *Où se trouve la force progressive ?*

R. — « La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins, couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout qui sont en contact plus intime avec la vie. »

D. — *Mais alors, on dirait que les modernistes mettent la force du progrès en dehors de la hiérarchie ?*

R. — Sans aucun doute ; et « voyez-vous poindre ici cette doctrine pernicieuse qui veut faire des laïques, dans l'Eglise, un facteur de progrès ? »

D. — *Dites-nous par quelle combinaison de la force conservatrice et de la force progressive les modernistes entendent les modifications et les progrès dans l'Eglise ?*

R. — « C'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive, que les changements et les progrès se réalisent. Il arrive que les consciences individuelles, certaines du moins, réagissent sur la conscience collective : celle-ci, à son tour, fait pression sur les dépositaires de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent à composition ; et le pacte fait, elle veille à son maintien. »

§ VIII. — Conséquences pratiques.

D. — *Que doivent penser alors les modernistes quand l'autorité religieuse les réprimande ou les frappe ?*

R. — « On comprend maintenant l'étonnement des modernistes, quand ils sont réprimandés et frappés. Ce qu'on leur reproche comme une faute, mais c'est ce qu'ils regardent au contraire comme un devoir sacré. En contact intime avec les consciences, mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésiastique, ils en connaissent les besoins : ils les incarnent, pour ainsi dire, en eux. Dès lors, ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement, c'est un devoir. Que l'autorité les réprimande tant qu'il lui plaira : ils ont pour eux leur conscience et une expérience intime qui leur dit avec certitude que ce qu'on leur doit, ce sont des louanges, non des reproches. »

D. — *Quelle attitude prennent les modernistes frappés par l'Eglise ?*

R. — « Ils réfléchissent que, après tout, les progrès ne vont pas sans crises, ni les crises sans victimes. Victimes, soit ! ils le seront, après les prophètes, après Jésus-Christ. Contre l'autorité qui les maltraite, ils n'ont point d'amertume : après tout, elle fait son devoir d'autorité. Seulement ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs objurgations, parce qu'en attendant les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. »

D. — *Gardent-ils quelque espoir ?*

R. — Ils l'assurent. « L'heure viendra, elle viendra sûrement, où il faudra ne plus tergiverser, parce qu'on peut bien contrarier l'évolution, on ne la force pas. »

D. — *S'arrêtent-ils au moins dans la poursuite de leur plan ?*

R. — « Et ils vont leur route ; réprimandés et condamnés, il vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission une audace sans bornes. Ils courbent hypocritement la tête, pendant que de toutes leurs pensées, de toutes leurs

énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. »

D. — *Pourquoi donc les modernistes ont-ils l'air de se soumettre ? Pourquoi ne sortent-ils pas de l'Eglise comme les hérétiques ?*

R. — « Ceci est chez eux une volonté et une tactique : et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire ; et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Eglise, pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune. »

D. — *Modifier la conscience commune ? Mais, d'après leurs principes, ils devraient se soumettre à cette conscience collective ?*

R. — « Ils avouent par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes. »

§ IX. — Condamnations.

D. — *Que faut-il conclure au sujet de la doctrine moderniste ?*

R. — « Ainsi la doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Eglise. »

D. — *Ont-ils eu des précurseurs ?*

R. — « Ils ont eu des précurseurs, ceux dont Pie IX, Notre prédécesseur, écrivait : « Ces ennemis de la révélation divine
« exaltent le progrès humain et prétendent, avec une témé-
« rité et une audace vraiment sacrilèges, l'introduire dans la
« religion catholique, comme si cette religion n'était pas
« l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre des hommes, une invention
« philosophique quelconque, susceptible de perfectionnements
« humains (1). »

D. — *Est-ce que, sur la révélation et le dogme, les*

(1) Encycl. « *Qui pluribus* », 9 nov. 1846.

modernistes nous donnent une doctrine vraiment nouvelle ? N'a-t-elle pas été déjà condamnée ?

R. — « Sur la révélation et le dogme, en particulier, la doctrine des modernistes n'offre rien de nouveau : nous la trouvons condamnée dans le Syllabus de Pie IX, où elle est énoncée en ces termes : « La révélation divine est imparfaite, sujette par
« conséquent à un progrès continu et indéfini, en rapport
« avec le progrès de la raison humaine (1) » ; plus solennellement encore, dans le Concile du Vatican : « La doctrine de
« foi que Dieu a révélée n'a pas été proposée aux intelligences
« comme une invention philosophique qu'elles eussent à perfectionner, mais elle a été confiée comme un dépôt divin à
« l'Epouse de Jésus-Christ, pour être par elle fidèlement
« gardée et infailliblement interprétée. C'est pourquoi aussi
« le sens des dogmes doit être retenu, tel que notre Sainte
« Mère l'Eglise l'a une fois défini, et il ne faut jamais s'écarter
« de ce sens, sous le prétexte et le nom d'une plus profonde
« intelligence (2). »

D. — *Est-ce que par là l'Eglise entend contrarier le développement de nos connaissances, même en matière de foi ?*

R. — « Par là, et même en matière de foi, le développement de nos connaissances, loin d'être contrarié, est secondé au contraire et favorisé. C'est pourquoi le Concile du Vatican poursuit : « Que l'intelligence, que la science, que la sagesse
« croisse et progresse, d'un mouvement vigoureux et intense,
« en chacun comme en tous, dans le fidèle comme dans toute
« l'Eglise, d'âge en âge, de siècle en siècle ; mais seulement
« dans son genre. c'est-à-dire selon le même dogme, le même
« sens, la même acception (3). »

(1) Syll. Prop. 5. — (2) Const., « *Dei Filius* », can. IV. — (3) Loc. cit.



CHAPITRE CINQUIÈME

Le moderniste historien et critique.

§ I. — Application de l'agnosticisme.

D. — « *Après avoir étudié chez les modernistes le philosophe, le croyant, le théologien* », que nous reste-t-il à considérer ? »

R. — « Il nous reste à considérer l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur. »

D. — *Que paraissent redouter certains modernistes adonnés aux études historiques ?*

R. — « Certains d'entre les modernistes, adonnés aux études historiques, paraissent redouter très fort qu'on les prenne pour des philosophes. »

D. — *Que disent-ils à propos de leur compétence en philosophie ?*

R. — « De philosophie, disent-ils, ils n'en savent pas le premier mot. »

D. — *Cette affectation d'ignorance est-elle sincère ?*

R. — Non, c'est une « astuce profonde ».

D. — *Pourquoi donc les historiens modernistes affectent-ils de se dire ignorants en philosophie ?*

R. — « Ce qu'ils craignent, c'est qu'on ne les soupçonne d'apporter en histoire des idées toutes faites, de provenance philosophique, qu'on ne les tienne pas pour assez *objectifs*, comme on dit aujourd'hui. »

D. — *Les historiens modernistes se laissent-ils cependant influencer, quoiqu'ils s'en défendent, par des systèmes philosophiques ?*

R. — « Et pourtant, que leur histoire, que leur critique soient pure œuvre de philosophie ; que leurs conclusions historico-critiques viennent en droiture de leurs principes philosophiques : rien de plus facile à démontrer. »

D. — *Quels sont les trois principes philosophiques d'où les historiens modernistes déduisent les trois lois de l'histoire ?*

R. — « Leurs trois premières lois sont contenues dans trois principes philosophiques déjà vus, savoir : le principe de l'*agnosticisme* ; le principe de la *transfiguration* des choses par la foi ; le principe, enfin, que Nous avons cru pouvoir nommer de *défiguration*. »

D. — *Quelle est la loi historique qui découle, d'après les modernistes, du principe philosophique de l'agnosticisme ?*

R. — « De par l'*agnosticisme*, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. »

D. — *Quelle conclusion découle immédiatement de cette première loi historique, déduite de l'agnosticisme ?*

R. — « Conclusion : Dieu, toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyés à la foi comme de son ressort exclusif. »

D. — *S'il se présente en histoire des choses où le divin et l'humain se mélangent, quel sera donc le procédé du moderniste ?*

R. — « Que s'il se présente une chose où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Eglise, les sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments : l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. »

D. — *Il y aura donc à distinguer deux sortes de Christ, deux sortes d'Eglise, etc. ?*

R. — « De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi, de l'Eglise de l'histoire et de l'Eglise de la foi, des sacrements de l'histoire et des sacrements de la foi, et ainsi de suite. »

D. — *Relativement à cet élément humain que l'agnosticisme permet seul de retenir pour l'histoire, que nous dit le second principe philosophique, ou principe de transfiguration dont s'inspire l'historien moderniste ?*

R. — « Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain retenu par l'histoire a été lui-même *transfiguré* manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. »

D. — *Quelle sera donc, en vertu de ce principe de transfiguration, la deuxième loi qui régira l'histoire moderniste ?*

R. — « Il faut donc éliminer encore de cet élément humain toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi. »

D. — *En conséquence, quelles sont les choses qu'un historien moderniste éliminera de l'histoire de Jésus-Christ ?*

R. — « Ainsi, en ce qui regarde Jésus-Christ, il éliminera tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. »

D. — *Quelle est la troisième loi que s'impose l'historien moderniste en vertu du principe philosophique appelé de défiguration ?*

R. — « Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses même qui ne dépassent pas la sphère historique sont passées au crible : tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la *logique* des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. »

D. — *De cette troisième loi, quelle conclusion infèrent-*

ils relativement aux paroles que les Évangélistes attribuent à Notre-Seigneur ?

R. — « Ainsi, ils prétendent que Notre-Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'environnaient. D'où ils infèrent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire *réelle* et transférées à la foi. »

D. — *Voudriez-vous nous dire « au nom de quel criterium s'opèrent de tels discernements ? »*

R. — « Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa condition sociale, son éducation, l'ensemble des circonstances où se déroulent ses actes. »

D. — *Est-ce là un criterium objectif comme le réclamerait une histoire sérieuse ?*

R. — « Toutes ces choses, si Nous l'entendons bien, se résolvent en un *criterium* purement *subjectif*. »

D. — *Montrez que c'est là un criterium purement subjectif ?*

R. — « Voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ : puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjonctures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer. »

D. — *Au nom des trois principes philosophiques qui gouvernent leur histoire, comment les modernistes traitent-ils le Christ Dieu ?*

R. — « Ainsi, absolument *à priori*, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer mais qui sont les bases de leur système, ils déniaient au Christ de l'histoire *réelle* la divinité, comme à ses actes, tout caractère divin. »

D. — *Après avoir éliminé tout caractère divin du Christ de l'histoire réelle, laissent-ils au moins intact le Christ homme ?*

R. — « Quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se reportant aux temps où il a vécu, de faire ou de dire. »

D. — *Quel lien de subordination existe, pour les modernistes, entre la philosophie, l'histoire et la critique ?*

R. — « De même que l'histoire reçoit de la philosophie ses conclusions toutes faites, ainsi de l'histoire, la critique. »

D. — *Comment donc le critique moderniste traitera-t-il les documents sur lesquels il travaille ?*

R. — « Sur les données fournies par l'historien, le critique fait deux parts dans les documents. Ceux qui répondent à la triple élimination vont à l'histoire de la foi ou à l'histoire *intérieure* ; le résidu reste à l'histoire *réelle*. »

D. — *Il y a donc deux histoires d'après les modernistes : histoire de la foi et histoire réelle ?*

R. — Oui, « ils distinguent soigneusement cette double histoire. »

D. — *L'histoire qu'ils appellent de la foi ne serait donc pas, pour les modernistes, une histoire vraie ?*

R. — « Ce qui est à noter, c'est que l'histoire de la foi ils l'opposent à l'histoire *réelle*, précisément en tant que *réelle*. »

D. — *Si l'histoire de la foi n'est pas l'histoire réelle, que disent donc les modernistes au sujet des deux Christs que nous distinguons plus haut avec eux ?*

R. — « D'où il suit que des deux Christs que Nous avons mentionnés, l'un est réel, l'autre, celui de la foi, n'a jamais existé dans la réalité ; l'un a vécu en un point du temps et de l'espace, l'autre n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant. »

D. — *Ce Christ de la foi, Christ non réel d'après les modernistes, où est-il surtout dépeint ?*

R. — « Tel, par exemple, le Christ que nous offre l'Evangile de saint Jean. »

D. — *Quelle est donc l'opinion des modernistes au sujet de l'Evangile de saint Jean ?*

R. — « Cet Evangile n'est, d'un bout à l'autre, qu'une pure contemplation. »

§ II. — Application de l'immanence vitale.

D. — *La tutelle de la philosophie sur l'histoire se borne-t-elle à imposer au critique le partage des documents en deux lots : documents servant pour l'histoire de la foi, documents servant pour l'histoire réelle ?*

R. — « Là ne se borne pas la tutelle exercée par la philosophie sur l'histoire. »

D. — *Après ce partage de documents en deux lots, au nom de l'agnosticisme, quel autre principe de philosophie moderniste va reparaître pour gouverner le critique ?*

R. — « Les documents partagés en deux lots, comme il a été dit, voici reparaître le philosophe avec son principe de l'immanence vitale. »

D. — *Quelle est pour le critique moderniste l'importance du principe de l'immanence vitale ?*

R. — « L'immanence vitale, déclare-t-il, est ce qui explique tout dans l'histoire de l'Eglise. »

D. — *Comment, d'après ce principe, les faits qui ne sont qu'une émanation de vie sont-ils subordonnés au besoin immanent dont ils émanent ?*

R. — « Puisque la cause ou condition de toute émanation vitale réside dans quelque besoin, il s'ensuit que nul fait n'anticipe sur le besoin correspondant ; historiquement, il ne peut que lui être postérieur. »

D. — *Armé d'un pareil principe, comment l'historien moderniste va-t-il procéder dans l'histoire de l'Eglise ?*

R. — « Là-dessus, voici comment l'historien opère. S'aidant des documents qu'il peut recueillir, contenus dans les *Livres Saints* ou pris d'ailleurs, il dresse une sorte de nomenclature des besoins successifs par où est passée l'Eglise. »

D. — *Cette nomenclature une fois dressée, qu'en fait-il ?*

R. — « Cette nomenclature une fois dressée, il la remet au critique. »

D. — *Aidé de cette nomenclature des besoins successifs de l'Eglise, quel travail le critique va-t-il faire subir aux documents de l'histoire de la foi ?*

R. — « Celui-ci recevant d'une main cette nomenclature, prenant, de l'autre, le lot de documents assignés à l'histoire de la foi, échelonne ceux-ci le long des âges, dans un ordre et à des époques qui répondent exactement à celle-là, guidé par ce principe que la narration ne peut que suivre le fait, comme le fait, le besoin. »

D. — *Est-ce que parfois, dans les Livres Saints, certaines parties, au lieu de révéler simplement un besoin, ne sont pas elles-mêmes le fait créé par le besoin ?*

R. — « Il est vrai, d'ailleurs, que certaines parties des Livres Saints, les Epîtres, par exemple, constituent le fait même créé par le besoin. »

D. — *Mais, quoi qu'il en soit de ces exceptions, quelle est, d'une manière générale, la loi qui sert à déterminer la date d'origine des documents de l'histoire ecclésiastique ?*

R. — « C'est une loi que la date des documents ne saurait autrement se déterminer que par la date des besoins auxquels successivement l'Eglise a été sujette. »

§ III. — Application de l'évolutionisme.

D. — *Après ce travail qui a classé les documents selon leur date d'origine arbitrairement déterminée, n'y a-t-il pas une nouvelle opération à laquelle se livrera le critique ?*

R. — « Suit une autre opération. »

D. — *Quelle distinction rend nécessaire aux yeux du critique moderniste cette opération nouvelle ?*

R. — « Il y a à distinguer entre l'origine d'un fait et son développement : ce qui naît en un jour ne prend des accroissements qu'avec le temps. »

D. — *En vertu de cette distinction entre l'origine d'un*

fait et son développement, quel sera le nouveau partage que la critique moderniste fera dans les documents ?

R. — « Le critique reviendra donc aux documents échelonnés déjà par lui à travers les âges, et en fera encore deux parts, l'une se rapportant à l'origine, l'autre au développement. »

D. — *Que fera-t-il des documents se rapportant au développement d'un fait ?*

R. — « Il les répartira à diverses époques, dans un ordre déterminé. »

D. — *Quel principe le dirigera dans la détermination de cet ordre ?*

R. — « Le principe qui le dirigera dans cette opération lui sera fourni une fois de plus par le philosophe. »

D. — *Quel est ce principe qui, d'après le philosophe moderniste, domine et régit l'histoire ?*

R. — « D'après le philosophe, une loi domine et régit l'histoire, c'est l'évolution. »

D. — *Comment donc l'historien moderniste, armé de la loi de l'évolution, traitera-t-il l'histoire de l'Eglise ?*

R. — « A l'historien donc de scruter à nouveau les documents, d'y rechercher attentivement les conjonctures ou conditions que l'Eglise a traversées au cours de sa vie, d'évaluer sa force conservatrice, les nécessités intérieures et extérieures qui l'ont stimulée au progrès, les obstacles qui ont essayé de lui barrer la route. »

D. — *Pour tout dire en un mot, que recherche l'historien moderniste dans les documents de l'histoire de l'Eglise ?*

R. — « En un mot, il recherche tout ce qui peut renseigner sur la manière dont se sont appliquées en elle les lois de l'évolution. »

D. — *Après cet examen attentif pour découvrir dans l'histoire de l'Eglise la loi de son évolution, que fait le critique ?*

R. — « Cela fait, et comme conclusion de cette étude, il trace une sorte d'esquisse de l'histoire de l'Eglise. »

D. — *Quel est le dernier travail du critique moderniste une fois qu'il a ainsi tracé cette esquisse fantaisiste de l'histoire de l'Eglise ?*

R. — « Le critique y adapte son dernier lot de documents, la plume court, l'histoire est écrite. »

D. — *Mais si l'historien et le critique chez le moderniste se laissent ainsi dominer par les principes du philosophe, quel sera en bonne logique le véritable auteur de l'histoire ainsi écrite ? Sera-ce l'historien, sera-ce le critique ?*

R. — « A coup sûr, ni l'un ni l'autre, mais bien le philosophe. »

D. — *Pourquoi le philosophe ?*

R. — « Du commencement à la fin n'est-ce pas l'*à priori* ? Sans contredit. »

D. — *Et quel est cet à priori ?*

R. — « Un à priori où l'hérésie foisonne. »

D. — *De pareils historiens ne sont-ils pas à plaindre ?*

R. — « Ces hommes-là nous font véritablement compassion : d'eux l'Apôtre dirait : « Ils se sont évanouis dans leurs pensées..... se disant sages, ils sont tombés en démence (1). »

D. — *Mais s'ils font compassion, ces historiens modernistes n'excitent-ils pas aussi à juste titre notre indignation ?*

R. — « Où ils soulèvent le cœur d'indignation, c'est quand ils accusent l'Eglise de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise et pour les besoins de sa cause. »

D. — *Quel sentiment les pousse à accuser l'Eglise de torturer les textes ?*

R. — « Simplement, ils attribuent à l'Eglise ce qu'ils doivent sentir que leur reproche très nettement leur conscience. »

(1) Ad Rom., 1, 21, 22.

§ IV. — Critique textuelle.

D. — *Si l'historien moderniste échelonne arbitrairement les documents tout le long des siècles selon les exigences de la prétendue loi de l'évolution, que s'ensuit-il relativement aux Livres Saints ?*

R. — « De cet échelonnement, de cet éparpillement le long des siècles, il suit tout naturellement que les Livres Saints ne sauraient plus être attribués aux auteurs dont ils portent le nom. »

D. — *Devant cette conséquence, nos historiens modernistes ne reculent-ils pas ?*

R. — « Qu'à cela ne tienne ! Ils n'hésitent pas à affirmer couramment que les livres en question, surtout le Pentateuque et les trois premiers Evangiles, se sont formés lentement d'adjonctions faites à une narration primitive fort brève : interpolations par manière d'interprétations théologiques ou allégoriques, ou simplement transitions et sutures. »

D. — *De quel droit recourent-ils, pour expliquer la formation de nos Livres Saints, à l'hypothèse d'adjonctions successives faites à une rédaction primitive fort brève ?*

R. — « C'est que, pour dire la chose d'un mot, il y a à reconnaître dans les Livres Sacrés une *évolution vitale*, parallèle et même conséquente à l'évolution de la foi. »

D. — *Mais où donc trouvent-ils trace de cette prétendue évolution vitale ?*

R. — « Aussi bien, ajoutent-ils, les traces de cette évolution y sont si visibles qu'on en pourrait quasiment écrire l'histoire. »

D. — *Ont-ils essayé d'écrire cette histoire de l'évolution vitale qui, d'après eux, a présidé aux adjonctions successives faites à nos Livres Saints ?*

R. — « Ils l'écrivent, cette histoire, et si imperturbablement,

que vous diriez qu'ils ont vu de leurs yeux les écrivains à l'œuvre, alors que, le long des âges, ils travaillaient à amplifier les Livres Saints. »

D. — *De quel instrument s'aident-ils pour confirmer cette histoire de la formation du texte sacré ?*

R. — « La critique *textuelle* vient à la rescousse : pour confirmer cette histoire du texte sacré, ils s'évertuent à montrer que tel fait, que telle parole n'y est point à sa place, ajoutant d'autres critiques du même acabit. »

D. — *Que penser de cette assurance avec laquelle nos modernistes procèdent pour expliquer la formation de nos Livres Saints ?*

R. — « Vous croiriez, en vérité, qu'ils se sont construit certains types de narrations et de discours, sur lesquels ils jugent ce qui est ou ce qui n'est pas déplacé. »

D. — *Poussent-ils la naïveté et l'outrecuidance jusqu'à nous dire eux-mêmes « combien ils sont aptes à ce genre de critique ? »*

R. — « A les entendre vous parler de leurs travaux sur les Livres Sacrés, grâce auxquels ils ont pu découvrir en ceux-ci tant de choses défectueuses, il semblerait vraiment que nul homme, avant eux, ne les a feuilletés, qu'il n'y a pas eu à les fouiller en tous sens, une multitude de docteurs infiniment supérieurs à eux en génie, en érudition, en sainteté. »

D. — *Quelle était, vis-à-vis des Livres Saints, la conduite toute différente des anciens docteurs infiniment supérieurs à nos modernistes ?*

R. — « Ces docteurs, bien loin d'y trouver à redire, redoublaient au contraire, à mesure qu'ils les scrutaient plus profondément, d'actions de grâces à la bonté divine, qui avait daigné de la sorte parler aux hommes. »

D. — *Comment les modernistes s'expliquent-ils ironiquement sur ce respect des anciens docteurs pour nos Livres Saints ?*

R. — « C'est que, malheureusement, ils n'avaient pas les mêmes auxiliaires d'études que les modernistes. »

D. — *Et quels sont en définitive ces auxiliaires d'études dont les anciens docteurs étaient privés, mais dont jouissent les modernistes ?*

R. — « Savoir, comme guide et règle, une philosophie venue de l'agnosticisme, et comme critérium, eux-mêmes. »

§ V. — Conclusion.

D. — *Quelle est donc en résumé la méthode historique des modernistes ?*

R. — « Il Nous semble avoir exposé assez clairement la méthode historique des modernistes. Le philosophe ouvre la marche ; suit l'historien ; puis, par ordre, la critique interne et la critique textuelle. »

D. — *Puisqu'une certaine philosophie forme la base de cette méthode historique des modernistes et en est comme la cause première, comment avons-nous le droit de qualifier leur critique historique ?*

R. — « Comme le propre de la cause première est de laisser sa vertu dans tout ce qui suit, il est de toute évidence que nous ne sommes pas ici en face d'une critique quelconque, mais bien *agnostique, immanentiste, évolutionniste.* »

D. — *Peut-on par conséquent employer cette critique sans détriment pour la foi ?*

R. — « C'est pourquoi quiconque l'embrasse et l'emploie fait profession par là même d'accepter les erreurs qui y sont impliquées et se met en opposition avec la foi catholique. »

D. — « *S'il en est ainsi* », *que penser des éloges que font de cette critique certains catholiques ?*

R. — « On ne peut être qu'étrangement surpris de la valeur que lui prêtent certains catholiques. »

D. — *Pourquoi donc certains catholiques se laissent-ils aller à donner tant de valeur à une critique contraire à leur foi ?*

R. — « A cela il y a deux causes : d'une part, l'alliance

étroite qu'ont faite entre eux les historiens et les critiques de cette école, au-dessus de toutes les diversités de nationalité et de religion ; d'autre part, chez ces mêmes hommes, une audace sans bornes. »

D. — *Les modernistes de toutes les nations se soutiennent-ils donc entre eux ?*

R. — Oui, « que l'un d'entre eux ouvre les lèvres, les autres d'une même voix l'applaudissent, en criant au progrès de la science. »

D. — *Et comment se liquent-ils contre ceux qui les critiquent ?*

R. — « Quelqu'un a-t-il le malheur de critiquer l'une ou l'autre de leurs nouveautés, pour monstrueuse qu'elle soit, en rangs serrés ils fondent sur lui. »

D. — *En résumé, quelle est leur tactique vis-à-vis de ceux qui défendent ou attaquent telle ou telle de leurs nouveautés ?*

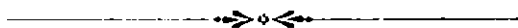
R. — « Qui la nie est traité d'ignorant, qui l'embrasse et la défend est porté aux nues. »

D. — *Cette tactique des modernistes n'a-t-elle pas pour résultat de leur concilier des adeptes ?*

R. — « Abusés par là, beaucoup vont à eux, qui, s'ils se rendaient compte des choses, reculeraient d'horreur. »

D. — *Qu'est-il arrivé par suite de l'audace des modernistes, et de la légèreté imprudente de ceux qui s'en laissent imposer par eux ?*

R. — « A la faveur de l'audace et de la prépotence des uns, de la légèreté et de l'imprudence des autres, il s'est formé comme une atmosphère pestilentielle qui gagne tout, pénètre tout et propage la contagion. — Passons à l'apologiste. »



CHAPITRE SIXIÈME

Le moderniste apologiste.

§ I. — Principes et sources.

D. — *L'apologiste, selon les modernistes, relève-t-il aussi du philosophe et à quel titre ?*

R. — « L'apologiste, chez les modernistes, relève encore du philosophe et à double titre. D'abord, *indirectement*, en ce que, pour thème, il prend l'histoire, dictée, comme Nous l'avons vu, par le philosophe. Puis *directement*, en ce qu'il emprunte de lui ses lois. »

D. — *Quelle est, en conséquence, l'affirmation des modernistes en ce qui regarde l'apologétique nouvelle ?*

R. — « De là, cette affirmation courante chez les modernistes, que la nouvelle apologétique doit s'alimenter aux sources psychologiques et historiques. »

D. — *Comment les modernes apologistes sacrifient-ils aux rationalistes les livres historiques qui ont cours dans l'Eglise ?*

R. — « Donc, les modernes apologistes entrent en matière, en avertissant les rationalistes que, s'ils défendent la religion, ce n'est pas sur les données des Livres Saints, ni sur les histoires qui ont cours dans l'Eglise, écrites sous l'inspiration des vieilles méthodes ; mais sur une histoire *réelle*, rédigée à la lumière des principes modernes, et selon toute la rigueur des méthodes modernes. »

D. — *Mais peut-être ne parlent-ils ainsi que par ma-*

nière d'argumentation ad hominem, et non par conviction personnelle ?

R. — « Ce n'est pas par manière d'argumentation *ad hominem*, qu'ils parlent ainsi ; nullement, mais parce qu'ils tiennent en effet cette dernière histoire pour la seule vraie. »

D. — *Nos modernistes catholiques n'ont-ils pas besoin de rassurer les rationalistes sur la sincérité de leur méthode ?*

R. — « Qu'ils se tranquillisent ! Les rationalistes les savent sincères ; ne les connaissent-ils pas bien pour les avoir vus combattre à leurs côtés, sous le même drapeau ? Et ces louanges qu'ils leur décernent, n'est-ce pas un salaire ? — Louanges qui feraient horreur à un vrai catholique. »

D. — *Ces louanges décernées par des rationalistes font-elles horreur à nos modernistes ?*

R. — Loin de là, « les modernistes s'en félicitent et les opposent aux réprimandes de l'Eglise. »

§ II. — Application de l'agnosticisme.

D. — *Passant maintenant à « leurs procédés apologétiques », dites-nous quelle est la fin qu'ils se proposent ?*

R. — « La fin qu'ils se proposent, c'est d'amener le non-croyant à faire l'expérience de la religion catholique. »

D. — *Pourquoi tiennent-ils tant à produire dans le non-croyant cette expérience ?*

R. — Parce que cette « expérience est, d'après leurs principes, le vrai fondement de la foi. »

D. — *Comment parvient-on à cette expérience personnelle de la religion catholique ?*

R. — « Deux voies y aboutissent : l'une *objective*, l'autre *subjective*. »

D. — *D'où procède la première voie, ou la voie objective ?*

R. — « La première procède de l'agnosticisme. »

D. — *Quelle preuve prétend établir cette première voie ?*

R. — « Elle tend à faire la preuve que la religion catholique, celle-là surtout, est douée d'une telle vitalité que son histoire, pour tout psychologue et pour tout historien de bonne foi, cache *une inconnue*. »

D. — *Pour établir cette preuve, que faut-il d'abord démontrer ?*

R. — « En cette vue, il est nécessaire de démontrer que cette religion, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien la même qui fut fondée par Jésus-Christ, c'est-à-dire le produit d'un développement progressif du germe qu'il apporta au monde. »

D. — *Mais si Jésus-Christ n'a apporté au monde que le germe de la religion catholique, quel travail s'impose aux modernistes relativement à ce germe ?*

R. — « Ce germe, il s'agit, avant tout, de le bien déterminer. »

D. — *Par quelle formule les modernistes prétendent-ils déterminer ce germe ?*

R. — « Ils prétendent le faire par la formule suivante : Le Christ a annoncé l'avènement du royaume de Dieu comme devant se réaliser à brève échéance, royaume dont il devait être lui-même, de par la volonté divine, l'agent et l'ordonnateur. »

D. — *Ce germe ainsi déterminé, que doit-on ensuite montrer, d'après nos apologistes modernistes ?*

R. — « Puis, on doit montrer comment ce germe, toujours *immanent* et *permanent* au sein de la religion catholique, est allé se développant lentement au cours de l'histoire, s'adaptant successivement aux divers milieux qu'il traversait, empruntant d'eux par assimilation *vitale*, toutes les formes dogmatiques, cultuelles, ecclésiastiques qui pouvaient lui convenir ; tandis que, d'autre part, il surmontait tous les obstacles, terrassait tous les ennemis, survivant à toutes les attaques et à tous les combats. »

D. — *A quelle conclusion nos apologistes modernistes*

prétendent-ils qu'on doit aboutir par la considération de cet ensemble de faits ?

R. — « Quiconque, disent-ils, aura bien et dûment considéré tout cet ensemble d'obstacles, d'adversaires, d'attaques, de combats, ainsi que la vitalité et la fécondité qu'y affirme l'Eglise, devra reconnaître que, si les lois de l'évolution sont visibles dans sa vie, elles n'expliquent pas néanmoins le tout de son histoire : qu'une *inconnue* s'en dégage, qui se dresse devant l'esprit. »

D. — *Quel est le vice radical de tous ces raisonnements ?*

R. — « Ainsi raisonnent-ils, sans s'apercevoir que la détermination du germe primitif est un *à priori* du philosophe agnostique et évolutionniste, et que la formule en est gratuite, créée pour les besoins de la cause. »

§ III. — Application des principes apologétiques.

D. — *Dans les faits qu'ils allèguent pour démontrer la religion catholique, les apologistes modernistes ne rencontrent-ils que des choses dignes d'admiration ?*

R. — « Tout en s'efforçant, par de telles argumentations, d'ouvrir accès dans les âmes à la religion catholique, les nouveaux apologistes concèdent d'ailleurs bien volontiers qu'il s'y rencontre nombre de choses dont on pourrait s'offenser. »

D. — *Le dogme du moins sera-t-il pour eux exempt de reproches ?*

R. — « Ils vont même, et non sans une sorte de plaisir mal dissimulé, jusqu'à proclamer hautement que le dogme — ils l'ont constaté — n'est pas exempt d'erreurs et de contradictions. »

D. — *Vous dites qu'ils prétendent avoir constaté dans le dogme des erreurs et des contradictions et qu'ils le pro-*

clament avec plaisir ! Mais, du moins, répudieront-ils ces erreurs avec indignation ?

R. — Loin de là, ils « ajoutent aussitôt que tout cela est non seulement excusable, mais encore — étrange chose en vérité — juste et légitime. »

D. — *Nos modernistes trouvent-ils des erreurs dans les Livres sacrés ?*

R. — « Dans les Livres sacrés, disent-ils, il y a maints endroits, touchant à la science ou à l'histoire, où se constatent des erreurs manifestes. »

D. — *Après avoir constaté qu'il y a dans la Bible des erreurs de science et d'histoire, comment cherchent-ils à excuser les Livres Saints ?*

R. — Ils excusent les Livres Saints en disant : « Ce n'est pas là d'histoire ni de science que ces Livres traitent, c'est uniquement de religion et de morale. L'histoire et la science n'y sont que des sortes d'involucres, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent, pour pénétrer plus facilement dans les masses. Si, en effet, les masses n'entendaient pas autrement les choses, il est clair qu'une science et une histoire plus parfaites eussent été d'obstacle plutôt que de secours. »

D. — *Quelle autre excuse allèguent-ils pour justifier les erreurs qu'ils prétendent constater dans les Livres Saints ?*

R. — « Au surplus, ajoutent-ils, les Livres Saints, étant essentiellement religieux, sont par là même nécessairement vivants. Or, la vie a sa vérité et sa logique propres, bien différentes de la vérité et de la logique rationnelles, d'un autre ordre, savoir : vérité d'adaptation et de proportion soit avec le milieu où se déroule la vie, soit avec la fin où elle tend. »

D. — *Mais cela ne va-t-il pas à dire que des erreurs deviennent vraies et légitimes dès lors qu'elles répondent à des nécessités d'adaptation vitale ?*

R. — « Enfin, ils poussent si loin les choses que, perdant

toute mesure, ils en viennent à déclarer ce qui s'explique par la vie, vrai et légitime. »

D. — *Pouvons-nous admettre une pareille légitimation de l'erreur dans nos Livres Saints ?*

R. — « Nous, Vénérables Frères, pour qui il n'existe qu'une seule et unique vérité, et qui tenons que les Saints Livres, *écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur* (1), Nous affirmons que cela équivaut à prêter à Dieu lui-même le mensonge d'utilité ou mensonge officieux, et Nous disons avec saint Augustin : « En une autorité si haute, ad-
« mettez un seul mensonge officieux : il ne restera plus par-
« celle de ces Livres, dès qu'elle paraîtra difficile ou à pratiquer
« ou à croire, dans laquelle il ne soit loisible de voir un men-
« songe de l'auteur, voulu à dessein en vue d'un but (2). » Et ainsi il arrivera, poursuit le saint Docteur, que « *chacun*
« *croira ce qu'il voudra, ne croira pas ce qu'il ne voudra*
« *pas.* »

D. — *Nos apologistes modernistes se laissent-ils arrêter par ces condamnations de l'Eglise ?*

R. — Non ! « les nouveaux apologistes vont de l'avant, fort allègrement. »

D. — *Quelle nouvelle énormité avancent-ils relativement à nos Saints Livres ?*

R. — « Ils accordent encore que, dans les Saints Livres, certains raisonnements, allégués pour justifier telle ou telle doctrine, ne reposent sur aucun fondement rationnel, ceux, par exemple, qui s'appuient sur les prophéties. »

D. — *Mais pourront-ils encore ici essayer une justification de ces erreurs ?*

R. — « Ils ne sont nullement embarrassés pour les défendre : artifices de prédication, disent-ils, légitimés par la vie. »

D. — « *Quoi encore ?* »

R. — « En ce qui regarde Jésus-Christ, ils reconnaissent,

(1) Conc. Vatic. *De revelat.*, c. II.

(2) Epist. XXVIII.

bien plus, ils affirment qu'il a erré manifestement dans la détermination du temps où l'avènement du royaume de Dieu devait se réaliser. »

D. — *Ils osent dire que Jésus-Christ s'est trompé ! mais n'est-ce pas là le comble de l'impudence ?*

R. — Non, disent-ils, « car aussi bien, quoi d'étonnant, s'il était lui-même tributaire des lois de la vie. »

D. — *Voilà donc Notre-Seigneur Jésus-Christ convaincu d'erreur. « Après cela, que ne diront-ils pas des dogmes de l'Eglise ? »*

R. — « Les dogmes ! ils foisonnent de contradictions flagrantes. »

D. — *Comment nos modernistes prétendent-ils justifier dans le dogme ces contradictions flagrantes ?*

R. — « Sans compter, disent-ils, que la logique vitale les accepte, la vérité symbolique n'y répugne pas : est-ce qu'il ne s'agit pas de l'infini ? Et est-ce que l'infini n'a pas d'infinis aspects ? »

D. — *Mais les modernistes ne rougissent-ils pas de justifier ainsi les contradictions ?*

R. — Bien au contraire, « ils tiennent tant et si bien à soutenir et à défendre les contradictions, qu'ils ne reculent pas devant cette déclaration, que le plus bel hommage à rendre à l'infini, c'est encore d'en faire l'objet de propositions contradictoires. »

D. — *Que penser de pareils excès ?*

R. — « En vérité, quand on a légitimé la contradiction, y a-t-il quelque chose que l'on ne puisse légitimer ? »

§ IV. — Application de l'immanence.

D. — *Nous venons de voir par quelle voie objective les modernistes espèrent disposer le non-croyant à la foi ; n'y a-t-il pas une autre voie et n'apportent-ils pas d'autres arguments ?*

R. — « Ce n'est pas seulement par des raisonnements

objectifs que le non-croyant peut être disposé à la foi, mais encore par des arguments *subjectifs*. »

D. — *Sur quelle doctrine philosophique les modernistes appuient-ils ces arguments subjectifs ?*

R. — « En cette vue, les modernistes, revenant à la doctrine de l'immanence, s'efforcent de persuader à cet homme que, en lui, dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie, se cachent l'exigence et le désir d'une religion. »

D. — *Est-ce seulement d'une religion quelconque qu'ils croient trouver en nous le désir et l'exigence ?*

R. — « Non point d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique, qui est le catholicisme. »

D. — *Comment par la doctrine de l'immanence prétendent-ils découvrir en nous l'exigence et le désir d'une religion surnaturelle comme la religion catholique ?*

R. — Elle est « absolument *postulée*, disent-ils, par le plein épanouissement de la vie. »

D. — *Que devons nous ici déplorer avec le Saint-Père ?*

R. — « Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer une fois encore et très vivement, qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'immanence comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique. »

D. — *Ces apologistes catholiques n'atténuent-ils pas la méthode de l'immanence et veulent-ils trouver dans l'homme autre chose qu'une certaine convenance avec l'ordre surnaturel ?*

R. — Ils emploient la méthode d'immanence « avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance, — choses que, de tout temps, les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief — mais une vraie et rigoureuse exigence. »

D. — *Ces apologistes sont-ils modernistes dans toute la force du terme ?*

R. — « A vrai dire, ceux des modernistes qui recourent ainsi à une exigence de la religion catholique, sont les modérés. »

D. — *Des modérés ! Que peuvent donc dire de plus les autres ?*

R. — « Quant aux autres, que l'on peut appeler *intégralistes*, ce qu'ils se font forts de montrer au non-croyant, caché au fond de son être, c'est le germe même que Jésus-Christ porta dans sa conscience, et qu'il a légué au monde. »

D. — « *Si telle est, rapidement esquissée, la méthode apologétique des modernistes* », *que faut-il en penser ?*

R. — Qu'elle est « en parfaite concordance, on le voit, avec leurs doctrines. »

D. — *Et ces doctrines, que valent-elles ?*

R. — « Ces méthodes et doctrines sont semées d'erreurs, faites non pour édifier, mais pour détruire ; non pour susciter des catholiques, mais pour précipiter les catholiques à l'hérésie ; mortelles même à toute religion. »



CHAPITRE SEPTIÈME

Le moderniste réformateur.

D. — *Que reste-t-il à dire pour achever de caractériser le moderniste ?*

R. — « Il Nous reste à dire quelques mots du réformateur. »

D. — *Ne pouvons-nous déjà deviner chez les modernistes une forte manie de réformes ?*

R. — « Déjà, par tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, on a pu se faire une idée de la manie réformatrice qui possède les modernistes. »

D. — *Cette manie de réformes s'étend-elle à de nombreux objets ?*

R. — « Rien, absolument rien dans le catholicisme à quoi elle ne s'attaque. »

D. — *Quelle est la première réforme que réclament les modernistes ?*

R. — « La réforme de la philosophie, surtout dans les séminaires. »

D. — *Quel genre de réforme réclament-ils pour la philosophie, surtout dans les séminaires ?*

R. — Ils réclament « que l'on relègue la philosophie scolastique dans l'histoire de la philosophie, parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne. »

D. — *Pourquoi veulent-ils que l'on enseigne dans les séminaires la philosophie moderne ?*

R. — Parce qu'ils la considèrent comme « la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps. »

D. — *Après cette réforme de la philosophie, quelle réforme réclament-ils encore ?*

R. — « La réforme de la théologie. »

D. — *Quel genre de réforme réclament-ils pour la théologie ?*

R. — Ils demandent « que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne ; la théologie positive, pour fondement, l'histoire des dogmes. »

D. — *Et pour l'histoire, quelle est leur prétention de réforme ?*

R. — « Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus écrite ni enseignée que selon leurs méthodes et leurs principes modernes. »

D. — *Quelle réforme réclament-ils pour les dogmes ?*

R. — « Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. »

D. — *Quelle réforme dans les catéchismes ?*

R. — « Que, dans les catéchismes, on n'insère plus, en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés et qui seront à la portée du vulgaire. »

D. — *Quelle réforme dans le culte ?*

R. — « En ce qui regarde le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. »

D. — *Certains modernistes ne sont-ils pas indulgents pour les cérémonies du culte ?*

R. — « Il est vrai de dire que certains, par un bel amour du symbolisme, se montrent assez coulants sur cette matière. »

D. — *Quelles réformes plus graves les modernistes réclament-ils dans le gouvernement de l'Eglise ?*

R. — « Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience, qui tourne à la démocratie ;

qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques ; que l'autorité soit décentralisée. »

D. — *Quelle réforme réclament-ils encore ?*

R. — « Réforme des Congrégations romaines, surtout de celles du *Saint-Office* et de l'*Index*. »

D. — *Quelle réforme demandent-ils dans l'exercice du pouvoir ecclésiastique sur le terrain social et politique ?*

R. — « Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique ; se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins, pour les pénétrer de son esprit. »

D. — *Et en morale ?*

R. — « En morale, ils font leur le principe des américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. »

D. — *Que demandent-ils au clergé ?*

R. — « Au clergé, ils demandent de revenir à l'humilité et à la pauvreté antiques, et, quant à ses idées et son action, de les régler sur leurs principes. »

D. — *S'ils veulent dans le clergé tant de vertus, ils exaltent sans doute le célibat ecclésiastique ?*

R. — « Il en est enfin qui, faisant écho à leurs maîtres protestants, désirent la suppression du célibat ecclésiastique. »

D. — *A la vue de toutes ces réformes réclamées par les modernistes, quelle est la question qui vient naturellement aux lèvres ?*

R. — « Que reste-t-il donc sur quoi, et par application de leurs principes, ils ne demandent réforme ? »

CHAPITRE HUITIÈME

Critique du système moderniste. Rendez-vous de toutes les hérésies, voie à l'athéisme.

D. — *Pourquoi a-t-on fait une si longue exposition des doctrines modernistes ?*

R. — « Quelqu'un pensera peut-être que cette exposition des doctrines des modernistes Nous a retenu trop longtemps. Elle était pourtant nécessaire. »

D. — *Pourquoi une exposition si longue était-elle nécessaire ?*

R. — « Pour parer à leur reproche coutumier que Nous ignorons leurs vraies idées. »

D. — *Pour quel autre motif encore ?*

R. — « Pour montrer que leur système ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on n'en peut admettre une sans les admettre toutes. »

D. — *Ce double motif n'explique-t-il pas le tour didactique de l'exposition que nous avons faite du modernisme ?*

R. — « C'est pour cela aussi que Nous avons dû donner à cette exposition un tour quelque peu didactique, sans avoir peur de certains vocables barbares, en usage chez eux. »

D. — *Comment peut-on définir d'un mot le système moderniste ?*

R. — « Maintenant, embrassant d'un seul regard tout le

système, qui pourra s'étonner que Nous le définissions le rendez-vous de toutes les hérésies ? »

D. — *Pourquoi définissez-vous le modernisme le rendez-vous de toutes les hérésies ?*

R. — « Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi, et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. »

D. — *Affirmer que les modernistes, par leurs erreurs accumulées, détruisent la religion catholique, est-ce assez dire ?*

R. — « Ce n'est pas encore assez dire : ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais, comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion. »

D. — *Les rationalistes doivent donc faire bon visage aux modernistes ?*

R. — « Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires. »

D. — *Montrez-nous comment les modernistes sont les plus puissants auxiliaires des rationalistes ?*

R. — Pour cela, « revenons un moment à cette doctrine pernicieuse de l'agnosticisme. »

D. — *Après avoir fermé toute issue vers Dieu par l'agnosticisme, comment les modernistes prétendent-ils aller vers Dieu ?*

R. — « Toute issue fermée vers Dieu du côté de l'intelligence, ils se font forts d'en ouvrir une autre du côté du sentiment et de l'action. »

D. — *Cette tentative a-t-elle chance de réussir ?*

R. — Non ! c'est une « tentative vaine ».

D. — *Pourquoi ?*

R. — « Qu'est-ce, après tout, que le sentiment, sinon une réaction de l'âme à l'action de l'intelligence ou des sens ? »

D. — *Puisque, pour aller à Dieu, le sentiment est guidé ou par l'intelligence ou par les sens, qu'arrive-t-il fatalement si les modernistes lui enlèvent l'intelligence comme guide ?*

R. — « Otez l'intelligence, l'homme, déjà si enclin à suivre les sens, en deviendra l'esclave. »

D. — *Cette tentative d'aller à Dieu par le sentiment agnostique n'est-elle pas vaine à un autre point de vue ?*

R. — C'est une « vaine tentative à un autre point de vue. Toutes ces fantaisies sur le sentiment religieux n'aboliront pas le sens commun. Or, ce que dit le sens commun, c'est que l'émotion et tout ce qui captive l'âme, loin de favoriser la découverte de la vérité, l'entravent. »

D. — *De quelle vérité parlez-vous quand vous dites que les émotions de l'âme entravent la découverte ?*

R. — « Nous parlons, bien entendu, de la vérité en soi. »

D. — *N'y a-t-il pas un simulacre de vérité dont les émotions de l'âme favorisent la découverte et que faut-il en penser ?*

R. — « Quant à cette autre vérité purement *subjective*, issue du sentiment et de l'action, si elle peut être bonne aux jongleries de mots, elle ne sert de rien à l'homme, à qui il importe surtout de savoir si, hors de lui, il existe un Dieu entre les mains de qui il tombera un jour. »

D. — *Avec l'agnosticisme comme point de départ, le sentiment religieux n'a point de base ; pour lui en donner une, à quoi ont recours les modernistes ?*

R. — « Pour donner quelque assiette au sentiment, les modernistes recourent à l'expérience. »

D. — *L'expérience, qu'ajoute-t-elle au sentiment ?*

R. — « Absolument rien, sinon une certaine intensité, qui entraîne une conviction proportionnée de la réalité de l'objet. Or, ces deux choses ne font pas que le sentiment ne soit sentiment, ils ne lui ôtent pas son caractère qui est de décevoir, si l'intelligence ne le guide : au contraire, ce caractère, ils le

confirment et l'aggravent, car plus le sentiment est intense et plus il est sentiment. »

D. — *En matière de sentiment et d'expérience religieuse, ne faut-il pas beaucoup de prudence et de science ?*

R. — « En matière de sentiment religieux et d'expérience religieuse, vous n'ignorez pas quelle prudence est nécessaire, quelle science aussi, qui dirige la prudence. Vous le savez de votre usage des âmes, de celles surtout où le sentiment domine. Vous le savez aussi de la lecture des ouvrages ascétiques. »

D. — *Mais ces livres ascétiques sont-ils de bons guides en ces matières ?*

R. — Oui, ce sont des « ouvrages que les modernistes prisent fort peu, mais qui témoignent d'une science autrement solide que la leur, d'une sagacité d'observation autrement fine et subtile. »

D. — *Vous faites donc bien peu de cas des expériences religieuses modernistes ?*

R. — « En vérité, n'est-ce pas une folie, ou tout au moins une souveraine imprudence, de se fier, sans nul contrôle, à des expériences comme celles que prônent les modernistes ? »

D. — *Comment en « posant une question en passant » peut-on argumenter ad hominem contre les modernistes et retourner contre eux la preuve qu'ils prétendent tirer de l'expérience religieuse ?*

R. — En argumentant ainsi : « si ces expériences ont tant de valeur à leurs yeux, pourquoi ne la reconnaissent-ils pas à celle que des milliers et des milliers de catholiques déclarent avoir sur leur compte à eux et qui les convainc qu'ils font fausse route ? Est-ce que, par hasard, ces dernières expériences seraient les seules fausses et trompeuses ? »

D. — *Reprenant le fil du raisonnement, que pense la majorité des hommes de ce sentiment et de cette expérience ?*

R. — La très grande majorité des hommes tient fermement

et tiendra toujours que le sentiment et l'expérience seuls, sans être éclairés et guidés de la raison, ne conduisent pas à Dieu.

D. — *Que reste-t-il donc ?*

R. — L'anéantissement de toute religion et l'athéisme.

D. — *Si la doctrine des modernistes sur l'expérience religieuse conduit à l'athéisme, ne trouveront-ils pas dans leur doctrine sur le symbolisme de quoi conjurer ce péril ?*

R. — « Ce n'est certes pas la doctrine du symbolisme qui pourra le conjurer. Car si tous les éléments, dans la religion, ne sont que de purs symboles de Dieu, pourquoi le nom même de Dieu, le nom de personnalité divine ne seraient-ils pas aussi de purs symboles ? Cela admis, voilà la personnalité de Dieu mise en question et la voie ouverte au panthéisme. »

D. — *La doctrine moderniste sur le symbolisme est-elle la seule qui conduise au panthéisme ?*

R. — « Au panthéisme ? Mais cette autre doctrine de l'immanence divine y conduit tout droit. »

D. — *Montrez-nous cette conséquence par un argument irréfutable ?*

R. — « Car Nous demandons si elle laisse Dieu distinct de l'homme, ou non : Si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique, et de quel droit rejeter la révélation extérieure ? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or, la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout phénomène de conscience est issu de l'homme, en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme. »

D. — *Cette conclusion panthéistique découle-t-elle de quelque autre doctrine des modernistes ?*

R. — « La même conclusion découle de la distinction qu'ils posent entre la science et la foi. »

D. — *Veuillez nous le montrer par un argument rigoureux ?*

R. — « L'objet de la science, c'est la réalité du connaissable ; l'objet de la foi, au contraire, la réalité de l'inconnaissable.

Or ce qui fait l'inconnaissable, c'est sa disproportion avec l'intelligence : disproportion que rien au monde, même dans la doctrine des modernistes, ne peut faire disparaître. Par conséquent l'inconnaissable reste et restera éternellement inconnaissable, autant au croyant qu'à l'homme de la science. La religion d'une réalité inconnaissable, voilà donc la seule possible. Et pourquoi cette réalité ne serait-elle pas l'âme universelle du monde, dont parle tel rationaliste, c'est ce que Nous ne voyons pas. »

D. — *Quelle conclusion dernière avons-nous le droit de tirer ?*

R. — « Voilà qui suffit et surabondamment pour montrer par combien de routes le modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion. »

D. — *Quelles sont les étapes de cette chute de l'esprit humain dans la négation de toute religion ?*

R. — « Le premier pas fut fait par le protestantisme ; le second est fait par le modernisme ; le prochain précipitera dans l'athéisme. »



DEUXIÈME PARTIE

CAUSES DU MODERNISME

D. — *Pour mieux connaître le modernisme et lui trouver les remèdes convenables, qu'importe-t-il de faire maintenant ?*

R. — « Pour pénétrer mieux encore le modernisme, et trouver plus sûrement à une plaie si profonde les remèdes convenables, il importe de rechercher les causes qui l'ont engendrée et qui l'alimentent. »

§ I. — Causes morales : curiosité et orgueil.

D. — *Quelle est la cause prochaine et immédiate du modernisme ?*

R. — « La cause prochaine et immédiate réside dans une perversion de l'esprit, cela ne fait pas de doute. »

D. — *Cette perversité de l'esprit, cause prochaine du modernisme, d'où vient-elle à son tour, et quelles sont par conséquent les causes éloignées du modernisme ?*

R. — « Les causes éloignées Nous paraissent pouvoir se réduire à deux : la curiosité et l'orgueil. »

D. — *La curiosité est-elle vraiment une cause d'erreur ?*

R. — « La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis de Notre Prédécesseur, Grégoire XVI, qui écrivait : « C'est un

« spectacle lamentable que de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède à l'esprit de nouveauté ; que, contrairement à l'avertissement de l'Apôtre, l'on prétend à savoir plus qu'il ne faut savoir, et que, se fiant trop à soi-même, l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve sans l'ombre la plus légère d'erreur (1). »

D. — *Quel est le mal qui, plus que la curiosité, aveugle l'esprit et le jette dans l'erreur ?*

R. — « Ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil. »

D. — *L'orgueil a-t-il vraiment envahi la doctrine des modernistes ?*

R. — « L'orgueil ! il est, dans la doctrine des modernistes, comme chez lui, de quelque côté qu'il s'y tourne, tout lui fournit un aliment, et il s'y étale sous toutes ses faces. »

D. — *Décrivez-nous ces diverses faces de l'orgueil moderniste ?*

R. — « Orgueil, assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle. Orgueil, cette vaine gloire qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse ; qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : *Nous ne sommes pas comme le reste des hommes* ; et qui, afin qu'ils n'aient pas, en effet, de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés. Orgueil, cet esprit d'insoumission, qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté. Orgueil, cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ; ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité suprême. »

D. — *Il n'y a donc pas de cause plus vraie du modernisme que l'orgueil ?*

R. — « Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit ni plus vite au modernisme que l'orgueil. »

(1) Ep. Encycl. *Singulari nos.* 7 kal. Jul. 1834.

D. — *Un catholique orgueilleux, laïque ou prêtre, deviendrait-il donc fatalement moderniste ?*

R. — « Qu'on nous donne un catholique laïque, qu'on nous donne un prêtre, qui ait perdu de vue le principe fondamental de la vie chrétienne, savoir, que nous devons nous renoncer nous-mêmes si nous voulons suivre Jésus-Christ, et qui n'ait pas arraché l'orgueil de son cœur : ce laïque, ce prêtre est mûr pour toutes les erreurs du modernisme. »

D. — *Quel devoir s'impose en conséquence aux évêques vis-à-vis de ces prêtres orgueilleux ?*

R. — « C'est pourquoi votre premier devoir est de traverser ces hommes superbes, et de les appliquer à d'infimes et obscures fonctions ; qu'ils soient mis d'autant plus bas qu'ils cherchent à monter plus haut, et que leur abaissement même leur ôte la faculté de nuire. »

D. — *Les directeurs de Séminaires n'ont-ils pas aussi l'obligation d'écarter du sacerdoce les séminaristes entachés d'orgueil ?*

R. — « De plus, sondez soigneusement, par vous-mêmes ou par les directeurs de vos séminaires, les jeunes clercs : ceux chez qui vous aurez constaté l'esprit d'orgueil, écarterez-les sans pitié du sacerdoce. »

D. — *A-t-on jusqu'à présent suffisamment rempli ce devoir d'écarter du sacerdoce les orgueilleux ?*

R. — « Plût à Dieu qu'on en eût toujours usé de la sorte, avec la vigilance et la constance voulues. »

§ II. — Causes intellectuelles.

D. — *Après ces deux causes morales, curiosité et orgueil, quelle est la principale cause intellectuelle du modernisme ?*

R. — « Que si, des causes morales, Nous venons aux intellectuelles, la première qui se présente — et la principale — c'est l'ignorance. »

D. — *Ignorants ! les modernistes qui se croient si savants ! cela est-il bien vrai ?*

R. — « Oui, ces modernistes qui posent en docteurs de l'Eglise, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes. »

D. — *Cette fausse philosophie moderne, à laquelle les modernistes se sont laissé prendre, faute de connaître la scolastique, a-t-elle donc donné naissance au modernisme ?*

R. — Oui, « c'est d'une alliance de la fausse philosophie avec la foi qu'est né, pétri d'erreurs, leur système. »

§ III. — **Artifices des modernistes pour propager leurs erreurs.**

D. — *Les modernistes mettent-ils du zèle à propager leur pernicieux système ?*

R. — « Si encore ils apportaient moins de zèle et d'activité à le propager ! Mais telle est en cela leur ardeur, telle leur opiniâtreté de travail qu'on ne peut sans tristesse les voir dépenser à ruiner l'Eglise de si belles énergies, quand elles lui eussent été si profitables, bien employées. »

D. — *Dans cette active propagande pour répandre leur système, les modernistes usent-ils d'artifice ?*

R. — Oui, et « leurs artifices pour abuser les esprits sont de deux sortes. »

D. — *Quelles sont ces deux sortes d'artifices ?*

R. — « S'efforcer d'écarter les obstacles qui les traversent ; puis, rechercher avec soin, mettre activement et patiemment en œuvre tout ce qui les peut servir. »

1^o Moyens négatifs.

D. — *Y a-t-il donc des choses que les modernistes considèrent comme des obstacles à écarter ?*

R. — « Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route. »

D. — *Ces trois obstacles que les modernistes s'efforcent d'écarter, quels sont-ils ?*

R. — « La philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition, le magistère de l'Eglise. »

D. — *A ces trois choses, les modernistes font-ils vraiment la guerre ?*

R. — « A ces trois choses, ils font une guerre acharnée. »

D. — *De faire la guerre à la philosophie scolastique, dites-nous les deux causes pour le moderniste ?*

R. — « Ignorance ou crainte, à vrai dire l'une et l'autre. »

D. — *Le dégoût et la haine de la méthode scolastique vont-ils de pair avec le modernisme ?*

R. — « C'est un fait qu'avec l'amour de nouveautés, va toujours de pair la haine de la méthode scolastique ; et il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit, que d'y voir naître le dégoût de cette méthode. »

D. — *A propos de leur haine pour la philosophie scolastique, quel grave avertissement pouvons-nous faire entendre aux modernistes ?*

R. — « Que les modernistes et les fauteurs se souviennent de la proposition condamnée par Pie IX : « La méthode et les principes qui ont servi aux antiques auteurs scolastiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux exigences de notre temps ni au progrès des sciences (1). »

D. — *En guerre contre la philosophie scolastique, que font les modernistes contre le second obstacle, que nous avons dit être la tradition ?*

R. — « La tradition, ils s'efforcent d'en fausser perfidement le caractère et d'en saper l'autorité, afin de lui ôter toute valeur. »

D. — *Quelle est, dans le Concile de Nicée, la loi que de*

(1) Syll. prop. 13.

vrais catholiques doivent toujours se rappeler à propos de la tradition ?

R. — « Le second Concile de Nicée fera toujours loi pour les catholiques : il condamne ceux « qui osent, sur les traces « des hérétiques impies, mépriser les traditions ecclésiastiques, inventer quelque nouveauté.... ou chercher, avec « malice ou avec astuce, à renverser quoi que ce soit des « légitimes traditions de l'Eglise catholique. »

D. — Encore à propos de la tradition, quelle est la loi édictée par le quatrième Concile de Constantinople ?

R. — « Fera loi de même la profession du quatrième Concile de Constantinople : « C'est pourquoi nous faisons profession de conserver et de garder les règles qui ont été « léguées à la sainte Eglise catholique et apostolique, soit « par les saints et très illustres Apôtres, soit par les conciles « orthodoxes, généraux et particuliers, et même par chacun « des Pères interprètes divins et docteurs de l'Eglise. »

D. — Le respect de la tradition n'est-il pas inscrit aussi dans la profession de foi ?

R. — « Aussi, les Papes Pie IV et Pie IX ont-ils ordonné l'insertion dans la profession de foi de la déclaration suivante : « J'admets et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et « constitutions de l'Eglise. »

D. — Si peu respectueux de la tradition, comment les modernistes traitent-ils les saints Pères de l'Eglise ?

R. — « Naturellement, les modernistes étendent aux saints Pères le jugement qu'ils font de la tradition. »

D. — Avec quelle audace outreucidante parlent-ils des saints Pères ?

R. — « Avec une audace inouïe, ils les déclarent personnellement dignes de toute vénération, mais d'ailleurs d'une ignorance incroyable en matière d'histoire et de critique, et qui ne peut être excusée que par le temps où ils vécurent. »

D. — En guerre contre la philosophie scolastique et la

tradition, quel est le troisième obstacle que les modernistes s'efforcent d'écarter ?

R. — « Enfin, ils s'évertuent à amoindrir le magistère ecclésiastique et à en infirmer l'autorité. »

D. — *Comment procèdent-ils contre le magistère ecclésiastique ?*

R. — Soit en dénaturant sacrilègement l'origine, le caractère, les droits, soit en rééditant contre lui, le plus librement du monde, les calomnies des adversaires. »

D. — *A propos de cette guerre des modernistes contre le magistère ecclésiastique, ne pouvons-nous leur appliquer de précédentes condamnations ?*

R. — « Au clan moderniste s'applique ce que Notre Prédecesseur écrivait, la douleur dans l'âme : « Afin d'attirer le « mépris et l'odieux sur l'Épouse mystique du Christ, en qui « est la vraie lumière, les fils des ténèbres ont accoutumé de « lui jeter, à la face des peuples, une calomnie perfide, et, « renversant la notion et la valeur des choses et des mots, « la représentent comme amie des ténèbres, fautrice d'igno-
« rance, ennemie de la lumière, de la science, du progrès (1). »

D. — *Si telle est la haine des modernistes contre l'Eglise, quelle est leur attitude au regard des catholiques qui la défendent ?*

R. — « Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner, si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance, de toute leur acrimonie, les catholiques qui luttent vigoureusement pour l'Eglise. »

D. — *La malveillance des modernistes pour les catholiques fidèles à l'Eglise va-t-elle jusqu'à l'injure ?*

R. — « Il n'est sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre eux. »

D. — *Quelle est leur injure préférée contre les catholiques fidèles ?*

R. — « Celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée. »

D. — *Si le catholique qui défend l'Eglise est un savant, quelle est à son égard la tactique des modernistes ?*

R. — « S'agit-il d'un adversaire que son érudition et sa vigueur d'esprit rendent redoutable : ils chercheront à le réduire à l'impuissance, en organisant autour de lui la conspi-
ration du silence. »

D. — *Cette conduite est-elle du moins atténuée par une conduite semblable des modernistes à l'égard des leurs ?*

R. — « Conduite d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils accablent d'éloges qui se met
de leur bord. »

D. — *Quelle est en particulier leur manière d'agir à l'égard des ouvrages remplis de nouveautés ?*

R. — Si « un ouvrage paraît, respirant la nouveauté par tous ses pores, ils l'accueillent avec des applaudissements et des cris d'admiration. »

D. — *A quelle marque reconnaissent-ils qu'un auteur est plus ou moins savant ?*

R. — « Plus un auteur aura apporté d'audace à battre en brèche l'antiquité, à saper la tradition et le magistère ecclé-
siastique, et plus il sera savant. »

D. — *Si un moderniste est condamné par l'Eglise, ses pareils auront-ils encore l'audace de le soutenir ?*

R. — « Enfin — et ceci est un sujet de véritable horreur pour les bons — s'il arrive que l'un d'entre eux soit frappé des condamnations de l'Eglise, les autres aussitôt de se presser autour de lui, de le combler d'éloges publics, de le vénérer presque comme un martyr de la vérité. »

D. — *Comment les jeunes se laissent-ils troubler par tout ce tapage mené par les modernistes ?*

R. — « Les jeunes, étourdis et troublés de tout ce fracas de louanges et d'injures, finissent, par peur du qualificatif d'ignorants et par ambition du titre de savants, en même temps que sous l'aiguillon intérieur de la curiosité et de l'or-
gueil, par céder au courant et se jeter dans le modernisme. »

D. — *Mais cette manière de gagner les jeunes au modernisme, à force de tapage et d'audace, n'appartient-elle pas déjà aux artifices de conquête annoncés plus haut ?*

R. — « Mais ceci appartient déjà aux artifices employés par les modernismes pour écouler leurs produits. »

2^o Moyens positifs.

D. — *Les modernistes sont-ils zélés pour conquérir des adeptes ?*

R. — « Que ne mettent-ils pas en œuvre pour se créer de nouveaux partisans ! »

D. — *Quels sont leurs principaux moyens de conquête ?*

R. — « Ils s'emparent de chaires dans les séminaires, dans les Universités, et les transforment en chaires de pestilence. Déguisées peut-être, ils sèment leurs doctrines du haut de la chaire sacrée ; ils les professent ouvertement dans les Congrès ; ils les font pénétrer et les mettent en vogue dans les institutions sociales. Sous leur propre nom, sous des pseudonymes, ils publient livres, journaux, revues. Le même multipliera ses pseudonymes, pour mieux tromper, par la multitude simulée des auteurs, le lecteur imprudent. En un mot, action, discours, écrits, il n'est rien qu'ils ne mettent en jeu, et véritablement vous les diriez saisis d'une sorte de frénésie. »

D. — *Quel est le fruit de tous ces artifices modernistes ?*

R. — « Le fruit de tout cela ? Notre cœur se serre à voir tant de jeunes gens, qui étaient l'espoir de l'Eglise et à qui ils promettaient de si bons services, absolument dévoyés. »

D. — *Quel autre spectacle doit exciter notre affliction du côté de certains catholiques qui ne sont pas encore tout à fait modernistes ?*

R. — « Un autre spectacle encore Nous attriste : c'est que tant d'autres catholiques, n'allant certes pas aussi loin, aient pris néanmoins l'habitude, comme s'ils eussent respiré un air

contaminé, de penser, parler, écrire, avec plus de liberté qu'il ne convient à des catholiques. »

D. — *De ces catholiques qui se laissent contaminer par le modernisme, y en a-t-il seulement parmi les laïques ?*

R. — « De ceux-ci, il en est parmi les laïques ; il en est dans les rangs du clergé. »

D. — *Mais, est-il possible qu'il y en ait aussi dans les Ordres religieux ?*

R. — « Ils ne font pas défaut là où on devait moins les attendre, dans les Instituts religieux. »

D. — *Ces catholiques, laïques, prêtres, religieux, plus ou moins atteints de modernisme, comment traitent-ils les questions bibliques ?*

R. — « S'ils traitent de questions bibliques, c'est d'après les principes modernistes. »

D. — *Comment traitent-ils l'histoire ?*

R. — « S'ils écrivent l'histoire, ils recherchent avec curiosité et publient au grand jour, sous couleur de dire toute la vérité, et avec une sorte de plaisir mal dissimulé, tout ce qui leur paraît faire tache dans l'histoire de l'Eglise. »

D. — *Comment se comportent-ils envers les pieuses traditions populaires et les reliques vénérables ?*

R. — « Dominés par de certains *à priori*, ils détruisent, autant qu'ils le peuvent, les pieuses traditions populaires. Ils tournent en ridicule certaines reliques, fort vénérables par leur antiquité. »

D. — *Au fond, qu'est-ce qui les pousse à rompre ainsi avec les traditions anciennes ?*

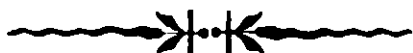
R. — « Ils sont possédés du vain désir de faire parler d'eux : ce qui n'arriverait pas, ils le comprennent bien, s'ils disaient comme on a toujours dit jusqu'ici. »

D. — *Mais ces catholiques, plus ou moins modernistes, n'ont-ils pas de bonnes intentions, en rompant avec les traditions du passé ?*

R. — « Peut-être en sont-ils venus à se persuader qu'en cela ils servent Dieu et l'Eglise. »

D. — *Qu'en est-il en réalité ?*

R. — « En réalité, ils les offensent, moins peut-être par leurs œuvres mêmes que par l'esprit qui les anime, et par le concours qu'ils prêtent aux audaces des modernistes. »



TROISIÈME PARTIE

REMÈDES

D. — *Qu'a fait Léon XIII contre les erreurs des modernistes ?*

R. — « A tant et de si graves erreurs, à leurs envahissements publics et occultes, Notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, chercha fortement à s'opposer, surtout en matière biblique, et par des paroles et par des actes. »

D. — *Les modernistes furent-ils mis en déroute par ces paroles et par ces actes ?*

R. — « Mais ce ne sont pas armes, nous l'avons dit, dont les modernistes s'effraient facilement. Avec des airs affectés de soumission et de respect, les paroles, ils les plièrent à leur sentiment, les actes, ils les rapportèrent à tout autre qu'à eux-mêmes. Et le mal est allé s'aggravant de jour en jour. »

D. — *Quelle détermination a dû prendre le Saint-Père Pie X ?*

R. — Il nous dit : « C'est pourquoi Nous sommes venu à la détermination de prendre sans autre retard des mesures plus efficaces. »

D. — *En quels termes fait-il appel aux évêques, aux pasteurs d'âmes, aux éducateurs et aux supérieurs majeurs des Instituts religieux ?*

R. — « Nous vous prions et vous conjurons de ne pas souffrir que l'on puisse trouver le moins du monde à redire, en une matière si grave, à votre vigilance, à votre zèle, à

voire fermeté. Et ce que Nous vous demandons et que Nous attendons de vous, Nous le demandons aussi et l'attendons de tous les autres pasteurs d'âmes, de tous les éducateurs et professeurs de la jeunesse cléricale, et tout spécialement des supérieurs majeurs des Instituts religieux. »

§ I. — Règles relatives aux études.

D. — *Quel est l'ordre du saint Pontife au sujet de la philosophie ?*

R. — Il nous dit : « Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. »

D. — *Que nous dit Pie X à la suite de Léon XIII comme réserve à sa prescription ?*

R. — « Il va sans dire que « s'il se rencontre quelque chose « chez les docteurs scolastiques que l'on puisse regarder « comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les « découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune « espèce de probabilité, il est bien loin de Notre esprit de « vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes (1). »

D. — *Quelle est la philosophie scolastique prescrite dans les séminaires et les Instituts religieux ?*

R. — « Et quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que Nous entendons surtout par là, — ceci est capital — c'est la philosophie que Nous a léguée le Docteur Angélique : Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté à ce sujet par Notre Prédécesseur reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé. Que, dans les séminaires où on aurait pu le mettre en oubli, les évêques en imposent et en exigent l'observance : prescriptions qui s'adressent aussi aux Supérieurs des Instituts religieux. »

(1) Léon XIII, Enc. *Æterni Patris*.

D. — *Y aurait-il un grand préjudice à s'écarter de saint Thomas ?*

R. — « Que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave. »

D. — *En quels termes Pie X recommande-il l'étude de la théologie ?*

R. — « Sur cette base philosophique, que l'on élève solidement l'édifice théologique. — Autant que vous le pourrez, stimulez à l'étude de la théologie, de façon que les clercs en emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde et un ardent amour et que toute leur vie ils en fassent leurs délices. Car « nul n'ignore que, parmi cette grande multitude de « sciences, et si diverses, qui s'offrent à l'esprit avide de « vérité, la première place revient de droit à la théologie, « tellement que c'était une maxime de l'antique sagesse que « le devoir des autres sciences, comme des arts, est de lui « être assujetties et soumises à la manière des servantes (1). »

D. — *Le Souverain Pontife ne loue-t-il pas cependant les théologiens qui enseignent la théologie positive ?*

R. — Ajoutons que ceux-là, entre autres, Nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la tradition, des saints Pères, du magistère ecclésiastique, mesurés dans leurs jugements, et se guidant sur les normes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous) ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive en y projetant celle de l'histoire, — de la vraie. »

D. — *Que faut-il éviter en traitant de la théologie positive ?*

R. — « Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive, mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique ; et ceux-là sont à réprimander, comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique. »

(1) Léon XIII, Litt. ap. *In magna*, 10 dec. 1889.

D. — *Sur quelle loi doit-on régler l'étude des sciences naturelles ?*

R. — « Quant aux études profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement Notre Prédécesseur : « Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les « géniales découvertes, les applications hardies et utiles faites « de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les « applaudissements des contemporains, seront aussi à la « postérité un sujet d'admiration et de louanges (1). » Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi le même Pape donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : « Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la « trouvera surtout en ceci, que plus s'est accrue l'ardeur pour « les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences « sévères sont allées déclinant : il en est qui languissent dans « l'oubli ; certaines autres sont traitées faiblement et à la « légère, et, ce qui est indigne, déchues de leur antique splendeur, on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante (2). » Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les séminaires l'étude des sciences naturelles. »

§ II. — Choix des directeurs et professeurs des Séminaires et des Instituts catholiques.

D. — *Avec quelle prudence et d'après quelles règles faut-il choisir les professeurs pour les séminaires et les Universités catholiques ?*

R. — « On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Prédécesseur et les Nôtres, sous les yeux chaque fois que l'on traitera du choix des directeurs et professeurs pour les séminaires et les Universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu sans merci de la charge de directeur ou de professeur ; l'occupant déjà, il en sera retiré ; de même qui favorise le modernisme

(1) Alloc. 7 mars 1880.

(2) Loc. cit.

soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les saints Pères, le magistère de l'Eglise, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire ; de même qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique trahit l'amour de la nouveauté, de même enfin qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

§ III. — Règles relatives aux étudiants.

D. — *Avec quelle vigilance faut-il choisir les candidats au sacerdoce ?*

R. — « Il faut procéder avec même vigilance et sévérité à l'examen et au choix des candidats aux saints Ordres. Loin, bien loin du sacerdoce l'esprit de nouveauté. Dieu hait les superbes et les opiniâtres. »

D. — *A quelle nouvelle condition, pour qu'il soit valable, doit-on conférer le doctorat en théologie et en droit canon ?*

R. — « Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique : conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. »

D. — *Quelles prescriptions faites en Italie aux clercs réguliers et séculiers sont désormais étendues à toutes les nations ?*

R. — « Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, dans un décret de 1896, aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, Nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. »

D. — *Quelle prohibition ajoute le Souverain Pontife ?*

R. — « Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir. »

D. — *Que doivent faire les évêques qui président à la direction de ces Universités et de ces Instituts ?*

R. — « Que les évêques qui président à la direction de ces Universités et Instituts veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter y soient fidèlement observées. »

§ IV. — Règles concernant la lecture des mauvais livres.

D. — *Quel est le devoir des évêques en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme ?*

R. — « Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme et propagateurs de modernisme, d'en empêcher la publication, et, publiés, d'en entraver la lecture. »

D. — *Quel est leur devoir, à ce sujet, dans les séminaires et les Universités ?*

R. — « Que tous les livres, journaux, revues de cette nature ne soient pas laissés aux mains des élèves dans les séminaires ou dans les Universités : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source. »

D. — *Doit-on prendre les mêmes mesures vis-à-vis des ouvrages écrits par des catholiques imbus de philosophie moderne et peu sûrs en théologie ?*

R. — « Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi.

Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme. »

D. — *Les évêques sont-ils obligés de condamner publiquement et solennellement les écrits pernicioeux qui pénètrent dans leurs diocèses ?*

R. — « Généralement, et c'est ici le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre pernicioeux, recourant pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature : mais le nombre en est tel aujourd'hui que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailleries des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution apostolique *Officiorum* : Que « les Ordinaires, même comme « délégués du Siège Apostolique, s'efforcent de proscrire les « livres mauvais publiés ou répandus dans leurs diocèses, et « de les arracher des mains des fidèles. » C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge s'il Nous a déferé un ou deux ouvrages et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler. »

D. — *Les évêques peuvent-ils, doivent-ils même condamner parfois des ouvrages revêtus d'imprimatur ?*

R. — « Ne vous laissez pas arrêter au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les Ordres religieux. Puis, le même aliment ne convient pas à tous : de même, un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être fort nuisible dans un autre. Si donc l'évêque, après avoir pris l'avis d'hommes prudents,

juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse, Nous lui en donnons très volontiers la faculté, Nous lui en imposons même l'obligation. La chose, naturellement, doit se faire avec prudence, en restreignant la prohibition, si cela suffit, au clergé. »

D. — *Quand la restriction est faite au clergé seul, est-ce que les libraires catholiques peuvent continuer de vendre l'ouvrage prohibé ?*

R. — « Cette restriction, en tout cas, les libraires ne la prendront jamais pour eux ; c'est leur devoir de retirer purement et simplement de la vente les ouvrages condamnés par l'évêque. »

D. — *Quels sont les devoirs des évêques à l'égard des libraires catholiques ?*

R. — « Et, puisqu'il est question des libraires, que les évêques veillent à ce que l'amour du lucre ne les entraîne pas à trafiquer de produits délétères. Il est de fait qu'en certains de leurs catalogues, s'étalent, accompagnés de réclames alléchantes, bon nombre d'ouvrages modernistes. Que, s'ils refusent obéissance, les évêques n'hésiteront pas, après monition, à les priver du titre de libraires catholiques ; de même, et à plus forte raison, du titre de libraires épiscopaux, s'ils en ont été gratifiés. Quant aux libraires pontificaux, ils les déféreront au Saint-Siège. A tous, Nous rappelons l'article XXVI de la Constitution *Officiorum* : « Ceux qui ont obtenu la « faculté de lire et retenir les livres prohibés n'ont pas pour « cela le droit de lire et de retenir les livres ou journaux quels « qu'ils soient, interdits par l'Ordinaire, à [moins que, dans « l'Indult apostolique, la faculté [ne leur ait été accordée « expressément de lire et de retenir les livres condamnés par « n'importe quelle autorité. »

§ V. — Institution des censeurs diocésains.

D. — *Quel est le devoir des évêques au sujet des publications ?*

R. — « Il ne suffit pas d'empêcher la lecture et la vente des mauvais livres, il faut encore en entraver la publication. Que les évêques donc usent de la plus grande sévérité en accordant la permission de publier. »

D. — *Les évêques doivent-ils instituer des censeurs d'office ?*

R. — « Comme le nombre est grand, d'après la Constitution *Officiorum*, des ouvrages qui ne peuvent paraître sans la permission de l'Ordinaire ; et comme d'autre part l'évêque ne les peut tous reviser par lui-même, dans certains diocèses on a institué, pour procéder à cette revision, des censeurs d'office. Nous louons très fort cette institution, et non seulement Nous engageons à l'étendre à tous les diocèses, mais Nous en faisons un précepte strict. Qu'il y ait donc, dans toutes les curies épiscopales, des censeurs d'office chargés de l'examen des ouvrages à publier : ils seront choisis parmi les prêtres du clergé, tant séculier que régulier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu. »

D. — *Quel sera le rôle des censeurs ?*

R. — « A eux sera déferé l'examen de tous les écrits qui, d'après les articles XLI et XLII de la Constitution mentionnée, ne peuvent être édités sans permission. Le censeur donnera son avis par écrit. Si cet avis est favorable, l'évêque délivrera le permis de publication par ce mot *Imprimatur*, mais qui sera précédé de la formule *Nihil obstat*, avec, au-dessous, le nom du censeur. »

D. — *Devra-t-on instituer des censeurs dans la curie romaine ?*

R. — « Dans la curie romaine, aussi bien que dans les autres, des censeurs seront institués. Leur nomination sera

faite, d'entente avec le cardinal vicaire et avec l'approbation du Souverain Pontife, par le Maître du Sacré Palais. A celui-ci, il appartiendra de désigner le censeur pour la revision de chaque ouvrage. Le permis de publication sera encore délivré par lui, ainsi que par le cardinal vicaire ou son vice-gérant, et il sera précédé, comme ci-dessus, de la formule d'approbation du censeur, suivie de son nom. »

D. — *Pourra-t-on quelquefois supprimer la mention du censeur ?*

R. — « Seulement dans des cas exceptionnels et fort rares, pour des raisons dont l'appréciation est laissée à la prudence de l'évêque, la mention du censeur pourra être omise. »

D. — *Quelle précaution doit-on prendre pour protéger le censeur ?*

R. — « Le nom du censeur sera tenu secret aux auteurs, et ne leur sera révélé qu'après avis favorable : de peur qu'il ne soit molesté et durant le travail de revision, et par la suite, s'il a refusé son approbation. »

D. — *A quelle condition un censeur pourra-t-il être choisi parmi les religieux d'un Institut ?*

R. — « Nul censeur ne sera pris dans un Institut religieux, sans qu'on ait au préalable consulté secrètement le provincial, ou, s'il s'agit de Rome, le supérieur général : celui-ci, provincial ou supérieur général, devra attester en conscience la vertu, la science, l'intégrité doctrinale du candidat. »

D. — *Quelles approbations doivent avoir les ouvrages publiés par des religieux ?*

R. — « Nous avertissons les supérieurs religieux du grave devoir qui leur incombe de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit publié sans leur autorisation et celle de l'Ordinaire. »

D. — *Le censeur peut-il s'appuyer sur son titre pour défendre des opinions personnelles ?*

R. — « Nous déclarons enfin que le titre de censeur ne pourra jamais être invoqué pour appuyer les opinions personnelles de celui qui en aura été revêtu et sera, à cet égard, de nulle valeur. »

§ VI. — Participation du clergé à la direction ou rédaction des journaux.

D. — *Les membres du clergé séculier et régulier peuvent-ils diriger des revues ou des journaux sans l'autorisation des Ordinaires ?*

R. — « Ceci dit en général, Nous ordonnons en particulier l'observation de l'article XLII de la Constitution *Officiorum*, dont voici la teneur : « Défense aux membres du clergé tant « séculier que régulier de prendre la direction de journaux ou « de revues sans la permission des Ordinaires. » Que s'ils viennent à abuser de cette permission, elle leur sera retirée, après monition. »

D. — *Quels sont les devoirs des évêques à l'égard des correspondants ou collaborateurs de revues et de journaux ?*

R. — « En ce qui regarde les prêtres *correspondants* ou *collaborateurs* — pour employer les mots courants — comme il n'est pas rare qu'ils glissent dans les journaux ou revues des articles entachés de modernisme, il appartient aux évêques de les surveiller, et, s'ils les prennent en faute, de les avertir d'abord, puis de leur interdire toute espèce de collaboration ou correspondance. »

D. — *Quel est le devoir des supérieurs des religieux et, en cas de négligence, des évêques ?*

R. — « Même injonction est faite aux supérieurs religieux : en cas de négligence de leur part, les évêques agiront comme délégués du Souverain Pontife. »

D. — *Faut-il assigner un censeur à chaque revue et à chaque journal ? Quel sera son droit et celui de l'évêque ?*

R. — « Qu'à chaque journal et revue, il soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur dont ce sera le devoir de parcourir en temps opportun, chaque numéro publié, et s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. Ce même droit appartiendra à l'évêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable. »

§ VII. — Des Congrès sacerdotaux.

D. — *Quelles sont les règles imposées aux prêtres pour organiser un Congrès sacerdotal ou pour y participer ?*

R. — « Nous avons déjà parlé des Congrès et assemblées publiques comme d'un champ propice aux modernistes pour y semer et y faire prévaloir leurs idées. — Que désormais les évêques ne permettent plus, ou que très rarement, des Congrès sacerdotaux. Que s'il leur arrive d'en permettre, que ce soit toujours sous cette loi, qu'on n'y traitera point de question relevant du Saint-Siège ou des évêques, que l'on n'y émettra aucune proposition ni aucun vœu usurpant sur l'autorité ecclésiastique, que l'on n'y proférera aucune parole qui sente le modernisme, ou le presbytérianisme, ou le laïcisme. — A ces sortes de Congrès qui ne pourront se tenir que sur autorisation écrite, accordée en temps opportun, et particulière pour chaque cas, les prêtres des diocèses étrangers ne pourront intervenir sans une permission pareillement écrite de leur Ordinaire. — Nul prêtre, au surplus, ne doit perdre de vue la grave recommandation de Léon XIII : « Que l'autorité de leurs pasteurs soit sacrée aux prêtres, qu'ils tiennent pour certain que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé sous la conduite des évêques, ne peut être ni saint, ni fructueux, ni recommandable (1). »

§ VIII. — Institution dans chaque diocèse d'un Conseil de vigilance doctrinale.

D. — *Citez les termes dans lesquels S. S. Pie X ordonne la constitution des Conseils de vigilance en chaque diocèse.*

R. — « Mais que servirait-il que Nous intimions des ordres, que Nous fassions des prescriptions, si on ne devait pas les observer ponctuellement et fidèlement ? Afin que Nos vues et

(1) Lettr. Enc. « *Nobilissima Gallorum* », 10 febr. 1884.

Nos vœux soient remplis, il Nous a paru bon d'étendre à tous les diocèses, ce que les évêques de l'Ombrie, il y a déjà longtemps, établirent dans les leurs, avec beaucoup de sagesse. « Afin, disaient-ils, de bannir les erreurs déjà répandues et « d'en empêcher une diffusion plus grande, de faire disparaître « aussi les docteurs de mensonge, par qui se perpétuent les « fruits funestes de cette diffusion, la sainte assemblée a décrété, sur les traces de saint Charles Borromée, l'institution « dans chaque diocèse d'un Conseil, formé d'hommes éprouvés « des deux clergés, qui aura pour mission de surveiller les « erreurs, de voir s'il en est de nouvelles qui se glissent et se « répandent, et par quels artifices, et d'informer de tout « l'évêque, afin qu'il prenne, après commune délibération, « les mesures les plus propres à étouffer le mal dans son « principe, et à empêcher qu'il ne se répande de plus en plus, « pour la ruine des âmes, et qui pis est, qu'il ne s'invétère et « ne s'aggrave (1). » — Nous décrétons donc que dans chaque diocèse, un Conseil de ce genre, qu'il Nous plaît de nommer *Conseil de vigilance*, soit institué sans retard. »

D. — *Comment doit-on choisir les membres du Conseil de vigilance ?*

R. — « Les prêtres qui seront appelés à en faire partie seront choisis à peu près comme il a été dit, à propos des censeurs. »

D. — *Quand doivent-ils se réunir et sont-ils tenus au secret ?*

R. — « Ils se réuniront tous les deux mois, à jour fixe, sous la présidence de l'évêque. Sur les délibérations et les décisions, ils seront tenus au secret. »

D. — *Quel est le rôle des membres du Conseil de vigilance ?*

R. — « Leur rôle sera le suivant. Ils surveilleront très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces de modernisme dans les publications, aussi bien que dans

(1) Actes du Congrès des Evêques de l'Ombrie, nov. 1849. Titre II, art. vi.

l'enseignement ; ils prendront pour en préserver le clergé et la jeunesse des mesures prudentes, mais promptes et efficaces. »

D. — *Quel doit être d'une manière spéciale l'objet de leur attention ?*

R. — « Leur attention se fixera très particulièrement sur la nouveauté des mots et ils se souviendront, à ce sujet, de l'avertissement de Léon XIII : « On ne peut approuver, dans les écrits « des catholiques, un langage qui, s'inspirant d'un esprit de « nouveauté condamnable, paraît ridiculiser la piété des fidèles, « et parle d'ordre nouveau de vie chrétienne, de nouvelles doc- « trines de l'Eglise, de nouveaux besoins de l'âme chrétienne, « de nouvelle vocation sociale du clergé, de nouvelle humanité « chrétienne, et d'autres choses du même genre (1). » Qu'ils ne souffrent pas de ces choses-là dans les livres ni dans les cours des professeurs. »

D. — *Doivent-ils surveiller les ouvrages traitant de pieuses traditions locales et de reliques ?*

R. — « Ils surveilleront pareillement les ouvrages où l'on traite de pieuses traditions locales et de reliques. Ils ne permettront pas que ces questions soient agitées dans les journaux, ni dans les revues destinées à nourrir la piété, ni sur un ton de persiflage et où perce le dédain, ni par manière de sentences sans appel, surtout s'il s'agit, comme c'est l'ordinaire, d'une thèse qui ne passe pas les bornes de la probabilité et qui ne s'appuie guère que sur des idées préconçues. »

D. — *Quelles règles doit-on tenir au sujet des reliques ?*

R. — « Au sujet des reliques, voici ce qui est à tenir. Si les évêques, seuls compétents en la matière, acquièrent la certitude qu'une relique est supposée, celle-ci doit être retirée du culte. Si le document témoignant de l'authenticité d'une relique a péri dans quelque perturbation sociale ou de toute autre manière, cette relique ne devra être exposée à la vénération publique qu'après reconnaissance faite avec soin par l'évêque. L'argument de prescription ou de présomption fondée ne vaudra que si le culte se recommande par l'anti-

quité selon le décret suivant porté en 1896 par la Sacrée Congrégation des Indulgences et Reliques. « Les reliques anciennes doivent être maintenues en la vénération où elles ont été jusqu'ici, à moins que, dans un cas particulier, on n'ait des raisons certaines pour les tenir fausses et supposées. »

D. — *Quelles sont les règles qu'il faut suivre dans le jugement des pieuses traditions ?*

R. — « En ce qui regarde le jugement à porter sur les pieuses traditions, voici ce qu'il faut avoir sous les yeux : L'Eglise use d'une telle prudence en cette matière qu'elle ne permet point que l'on relate ces traditions dans des écrits publics, si ce n'est qu'on le fasse avec de grandes précautions et après insertion de la déclaration imposée par Urbain VIII ; encore ne se porte-t-elle pas garante même dans ce cas de la vérité du fait ; simplement elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi humaine ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété, il y a trente ans, la Sacrée Congrégation des Rites (1). « Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le Saint-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi. » Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelqueune de ces apparitions, en tant qu'il regarde le fait même, c'est-à-dire en tant qu'il est *relatif*, implique toujours comme condition la vérité du fait ; en tant qu'*absolu*, il ne peut jamais s'appuyer que sur la vérité, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer. Il faut en dire autant des reliques. »

D. — *Enfin le Conseil de vigilance doit-il surveiller les institutions sociales et les écrits sur les questions sociales ?*

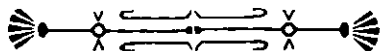
R. — « Nous recommandons enfin au Conseil de vigilance d'avoir l'œil assidûment et diligemment ouvert sur les institutions sociales et sur tous les écrits qui traitent de questions sociales, pour voir s'il ne s'y glisse point du modernisme, et si tout y répond bien aux vues des Souverains Pontifes. »

(1) Décret du 2 mai 1877.

§ IX. — Relation triennale prescrite aux Evêques.

D. — *Que prescrit le Souverain Pontife à tous les évêques et à tous les Supérieurs généraux des Ordres religieux ?*

R. — « Et de peur que ces prescriptions ne viennent à tomber dans l'oubli, Nous voulons et ordonnons que tous les Ordinaires des diocèses, un an après la publication des présentes, et ensuite tous les trois ans, envoient au Saint-Siège une relation fidèle et corroborée par le serment sur l'exécution de toutes les ordonnances contenues dans les présentes Lettres, de même que sur les doctrines qui ont cours dans le clergé, et surtout dans les séminaires et autres Instituts catholiques, sans en excepter ceux qui sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Nous faisons la même injonction aux Supérieurs généraux des Ordres religieux, en ce qui regarde leurs sujets. »



CONCLUSION

L'ÉGLISE ET LE PROGRÈS SCIENTIFIQUE

« Voilà ce que Nous avons cru devoir vous dire pour le salut de tout croyant. Les adversaires de l'Eglise en abuseront sans doute pour reprendre la vieille calomnie qui la représente comme l'ennemie de la science et du progrès de l'humanité. Afin d'opposer une réponse encore inédite à cette accusation — que d'ailleurs l'histoire de la religion chrétienne, avec ses éternels témoignages, réduit à néant, — Nous avons conçu le dessein de seconder de tout Notre pouvoir la fondation d'une Institution particulière qui groupera les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques, et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous les noms de science et d'érudition. Plaise à Dieu que Nous puissions réaliser ce dessein avec le concours de tous ceux qui ont l'amour sincère de l'Eglise de Jésus-Christ.

En attendant, plein de confiance en votre zèle et en votre dévouement, Nous appelons de tout cœur sur vous l'abondance des lumières célestes, afin que, en face du danger qui menace les âmes, au milieu de cet universel débordement d'erreurs, vous voyiez où est le devoir et l'accomplissiez avec toute force et tout courage. Que la vertu de Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, soit avec vous. Que la Vierge Immaculée, destructrice de toutes les hérésies, vous secoure de sa prière. Nous, comme gage de Notre affection, comme arrhes de consolation divine parmi vos adversités, Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 septembre 1907, la 5^e année de Notre Pontificat. »

PIE X, PAPE.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉFACE.....	v
PRÉAMBULE.....	1
BUT ET DIVISION.....	5

PREMIÈRE PARTIE

LES ERREURS MODERNISTES

CHAP. I. — <i>La Philosophie religieuse des modernistes</i>	7
§ I. Agnosticisme.....	7
§ II. Immanence vitale.....	9
§ III. Origine de la religion en général.....	10
§ IV. Notion de la Révélation.....	11
§ V. Transfiguration et défiguration des phénomènes par la foi.....	12
§ VI. Origine des religions en particulier.....	14
§ VII. Action de l'intelligence dans la foi.....	16
§ VIII. Dogme.....	17
§ IX. Variabilité du dogme.....	19
CHAP. II. — <i>Le moderniste croyant</i>	22
§ I. Expérience religieuse.....	22
§ II. Tradition.....	25
§ III. Relation entre la foi et la science.....	26
§ IV. Conséquences pratiques.....	29
CHAP. III. — <i>Le moderniste théologien</i>	31
§ I. Immanence et symbolisme théologiques.....	31
§ II. Permanence divine.....	33
CHAP. IV. — <i>Suite de l'exposition de la philosophie religieuse. — Rejetons de la foi</i>	35
§ I. Dogme.....	35
§ II. Culte.....	36
§ III. Livres saints. Inspiration.....	37

	Pages.
§ IV. Eglise : son origine, sa nature, ses droits	39
§ V. Eglise et Etat.....	41
§ VI. Evolution	46
§ VII. Causes de l'évolution : force conservatrice, force progressive	47
§ VIII. Conséquences pratiques.....	50
§ IX. Condamnations.....	51
CHAP. V. — <i>Le moderniste historien et critique</i>	53
§ I. Application de l'agnosticisme.....	53
§ II. Application de l'immanence vitale.....	58
§ III. Application de l'évolutionisme	59
§ IV. Critique textuelle.....	62
§ V. Conclusion.....	64
CHAP. VI. — <i>Le moderniste apologiste</i>	66
§ I. Principes et sources.....	66
§ II. Application de l'agnosticisme.....	67
§ III. Application des principes apologétiques	69
§ IV. Application de l'immanence.....	72
CHAP. VII. — <i>Le moderniste réformateur</i>	75
CHAP. VIII. — <i>Critique du système moderniste. Rendez-vous de toutes les hérésies. Voie à l'athéisme</i>	78

DEUXIÈME PARTIE

CAUSES DU MODERNISME

§ I. Causes morales : curiosité et orgueil	85
§ II. Causes intellectuelles.....	87
§ III. Artifices des modernistes pour propager leurs erreurs. .	88
1° Moyens négatifs	88
2° Moyens positifs.....	93

TROISIÈME PARTIE

REMÈDES

§ I. Règles relatives aux études.....	98
§ II. Choix des Directeurs et professeurs des Séminaires et des Instituts catholiques	100
§ III. Règles relatives aux étudiants	101

	Pages.
§ IV. Règles concernant la lecture des mauvais livres.....	102
§ V. Institution des Censeurs diocésains.....	105
§ VI. Participation du clergé à la direction ou rédaction des journaux.....	107
§ VII. Des Congrès sacerdotaux.....	108
§ VIII. Institution dans chaque diocèse d'un Conseil de vigi- lance doctrinale.....	108
§ IX. Relation triennale prescrite aux Evêques	112

CONCLUSION

L'ÉGLISE ET LE PROGRÈS SCIENTIFIQUE.... 113

